

Programme d'études professionnelles

5287

Santé, assistance et soins infirmiers

Secteur
de formation

Santé

19

Décroche
tes **rêves**

Québec 

Programme d'études professionnelles

5287

Santé, assistance et soins infirmiers

Secteur
de formation

19

Santé

Formation professionnelle et technique
et formation continue

Direction générale des programmes
et du développement

Équipe de production

Coordination

Jean-Pierre Fons
Responsable de secteur
Ministère de l'Éducation

Conception et rédaction

Danielle Boucher, infirmière enseignante
CS de Kamouraska—Rivière-du-Loup

Clarys Picard, infirmière enseignante
CS des Premières-Seigneuries

Suzanne Beaudoin, infirmière enseignante
CS des Premières-Seigneuries

France Laprise, infirmière enseignante
CS des Rives-du-Saguenay

Micheline Fortin, infirmière enseignante
CS des Hautes-Rivières

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des
communications du ministère de l'Éducation

Mise en page et édition

Sous la responsabilité de la Direction générale des
programmes et du développement du ministère de
l'Éducation

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2004–04-00458

ISBN 2-550-43064-6

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2004

Remerciements

La production du présent document a été possible grâce à de nombreux collaborateurs ou collaboratrices des milieux du travail et de l'éducation.

Milieu du travail

Le ministère de l'Éducation remercie les personnes travaillant au sein des organismes suivants, qui ont participé à des sessions d'information et qui, par leurs commentaires et suggestions, ont contribué à la formulation et à la validation des objectifs du programme d'études *Santé, assistance et soins infirmiers*.

- l'Association des enseignantes et enseignants en soins infirmiers des collèges du Québec (AEESICQ)
- l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ)
- l'Association des centres locaux de services communautaires (CLSC) et des centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD)
- l'Association des établissements privés conventionnés (AEPC)
- l'Association québécoise des professeurs de santé (AQPS)
- la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ)
- la Centrale des syndicats démocratiques (CSD)
- la Centrale des syndicats nationaux (CSN)
- la Fédération autonome du collégial (FAC)
- la Fédération des affaires sociales (FAS-CSN)
- la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ)
- la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ)
- le Syndicat canadien de la fonction publique du Québec (SCFP-FTQ)
- l'Union québécoise des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (UQIIAQ)
- le Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS)
- l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ)
- l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ)

Milieu de l'éducation

La production du présent document a été possible grâce à de nombreux collaborateurs ou collaboratrices des milieux du travail et de l'éducation. Le ministère de l'Éducation remercie les personnes suivantes.

Pierre Abran
Conseiller pédagogique
Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Colette Alary
Conseillère pédagogique
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord

Denise Bélanger
Enseignante
Commission scolaire des Navigateurs

Mireille Bernard
Enseignante
Commission scolaire de
Kamouraska-Rivière-du-Loup

Line Castonguay
Enseignante
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

Sonia Bergeron
Enseignante
Commission scolaire des Premières-Seigneuries

Suzanne Bérubé
Enseignante
Commission scolaire de Sorel-Tracy

Monique Bouchard
Enseignante
Commission scolaire des Hautes-Rivières

Odette Boulay
Directrice adjointe
Commission scolaire des Premières-Seigneuries

Jocelyne Bourassa
Enseignante
Commission scolaire de Montréal

Ginette Charlebois
Enseignante
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe

Line Charlebois-Morin
Enseignante
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

Danielle Gagné
Conseillère pédagogique
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

Micheline Gagnon
Enseignante
Commission scolaire des Bois-Francis

Patricia Guertin
Enseignante
Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Nicole Jobidon
Responsable de stages
Commission scolaire de Laval

Mireille Laurendeau
Enseignante
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands

Hélène Lefebvre
Enseignante
Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Lorraine Leprohon
Responsable de département
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke

Luc Lizotte
Enseignant
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke

Céline Marquis
Enseignante
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

Francine St-Onge
Enseignante
Commission scolaire René-Lévesque

Christine Tremblay
Directrice adjointe
Commission scolaire des Rives-du-Saguenay

Marc Vigeant
Directeur adjoint
Commission scolaire des Hautes-Rivières

Carmelle Villeneuve
Enseignante
Commission scolaire des Phares

Joanne Villeneuve-Viau
Enseignante
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands

Suzanne Lévesque
Enseignante
Commission scolaire des Phares

Nicole Massé
Conseillère pédagogique
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe

Nicole Meloche
Responsable du secteur santé
Commission scolaire des Laurentides

Monique Millette
Enseignante
Commission scolaire Pierre-Neveu

Michelle Morisset
Enseignante
Commission scolaire de L'Amiante

Roger Paquin
Directeur adjoint
Commission scolaire de Montréal

Yvon Pelletier
Directeur
Commission scolaire des Rives-du-Saguenay

Zita Poirier
Enseignante
Commission scolaire des Navigateurs

Pauline Potvin
Enseignante
Commission scolaire des Premières-Seigneuries

Céline Renaud
Directrice
Commission scolaire des Bois-Francis

Christine Simard
Enseignante
Commission scolaire des Premières-Seigneuries

Johanne Simard
Enseignante
Commission scolaire de Sorel-Tracy

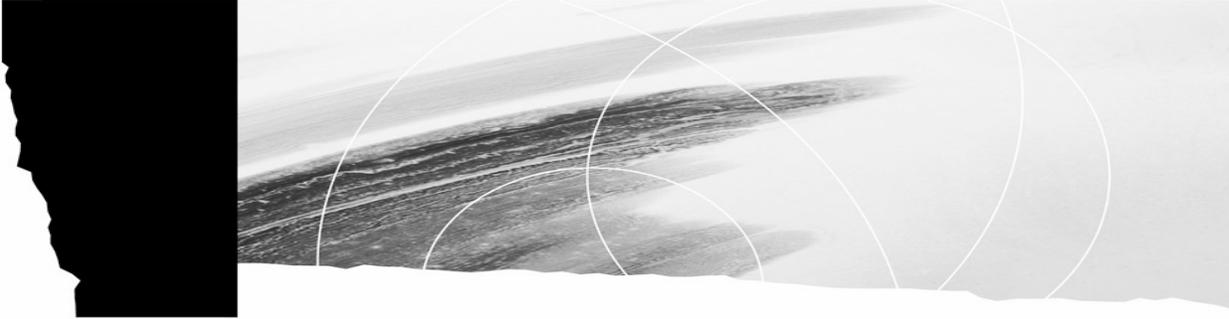
Candide Simoneau
Enseignante
Commission scolaire de L'Amiante

Danielle Simoneau
Enseignante
Commission scolaire des Premières-Seigneuries

Alain Sirois
Directeur adjoint, Commission scolaire de
Kamouraska-Rivière-du-Loup

Table des matières

Présentation du programme d'études.....	1
Particularités du programme.....	1
Vocabulaire.....	3
Première partie	
Buts de la formation et objectifs généraux.....	7
Compétences du programme d'études et matrice.....	9
Harmonisation.....	13
Deuxième partie	
Objectifs	
Situation au regard de la profession et de la formation.....	17
Approche globale de la santé.....	19
Communication au travail.....	21
Procédés de soins d'assistance.....	23
Relation aidante.....	25
Aspects éthique et légal de la profession.....	27
Système musculo-squelettique.....	29
Prévention de l'infection.....	31
Pharmacothérapie.....	35
Soins d'assistance.....	39
Nutrition.....	41
Systèmes nerveux et sensoriel.....	43
Système endocrinien.....	47
Systèmes cardio-vasculaire et respiratoire.....	49
Système digestif.....	53
Systèmes urinaire et reproducteurs.....	55
Soins spécifiques.....	57
Approche auprès de personnes présentant des déficits cognitifs.....	61
Approche en soins palliatifs.....	63
Approche auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale.....	65
Soins en gériatrie.....	67
Premiers soins.....	71
Soins auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale.....	73
Soins en médecine.....	77
Soins en réadaptation physique.....	79
Soins préopératoires et postopératoires.....	83
Approche auprès de personnes présentant des incapacités intellectuelles.....	85
Soins auprès de personnes présentant des déficiences physiques ou des incapacités intellectuelles.....	87
Soins auprès de personnes en perte d'autonomie dans des établissements de type familial ou intermédiaire.....	89
Intégration au milieu de travail.....	91



5287

Santé, assistance et soins infirmiers

Année d'approbation : 2003

Type de sanction :	Diplôme d'études professionnelles
Nombre d'unités :	120
Nombre de modules :	30
Durée totale :	1 800 heures

Pour être admis au programme *Santé, assistance et soins infirmiers*, il suffit de satisfaire à l'une des conditions suivantes :

- Pour la personne titulaire d'un diplôme d'études secondaires ou de son équivalent reconnu, aucune condition d'admission supplémentaire n'est requise.
- OU
- Pour la personne âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation, la condition d'admission suivante s'ajoute : avoir obtenu les unités de 5^e secondaire en langue d'enseignement et 4^e secondaire en langue seconde et en mathématique ou des apprentissages reconnus équivalents.
- OU
- Pour la personne âgée d'au moins 18 ans, la réussite du test de développement général ainsi que les unités de langue d'enseignement de 5^e secondaire, ou des apprentissages reconnus équivalents, sont requis comme préalables fonctionnels.
- OU
- Pour la personne ayant obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre, on exige la poursuite, en concomitance avec sa formation professionnelle, de sa formation générale afin d'obtenir les unités qui lui manquent parmi les suivantes : 5^e secondaire en langue d'enseignement ainsi que 4^e secondaire en langue seconde et mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre.

Présentation du programme d'études

Le curriculum de formation duquel est issu ce programme d'études s'appuie sur des responsabilités partagées entre le ministère de l'Éducation d'une part, qui assume l'élaboration du programme et les guides de soutien à l'enseignement et, d'autre part, les établissements d'enseignement, qui assurent l'application du programme et de l'évaluation. Les objectifs sont prescriptifs dans les programmes.

Les programmes constituent le cadre de référence à l'intérieur duquel les enseignantes et les enseignants sont appelés à exercer leur profession. Ils délimitent leurs interventions pédagogiques en précisant les grandes orientations éducatives à privilégier et les objectifs d'apprentissage à atteindre avec les élèves. La réussite du programme assure à l'élève la qualification pour exercer son métier en fonction des compétences attendues à l'entrée sur le marché du travail et la teneur de ses apprentissages permet une certaine polyvalence.

La durée du programme est de 1 800 heures; de ce nombre, 885 heures sont consacrées à l'acquisition de compétences liées directement à la maîtrise des tâches du métier et 915 heures, à l'acquisition de compétences générales liées à des activités de travail ou de vie professionnelle. Le programme est divisé en 30 modules dont la durée varie de 30 heures à 150 heures. Cette durée comprend le temps consacré à l'évaluation des apprentissages aux fins de la sanction des études et à l'enseignement correctif.

Particularités du programme

La personne qui a terminé le programme *Santé, assistance et soins infirmiers* peut poursuivre sa formation en *Soins infirmiers* au niveau collégial. Les apprentissages faits dans le programmes d'études professionnelles *Santé, assistance et soins infirmiers* lui permettront d'acquérir, dans un laps de temps plus court, les compétences de la composante de formation spécifique du programmes d'études menant à l'obtention du diplôme d'études techniques (DEC) *Soins infirmiers – 180.B0*.

Le nombre d'heures alloué pour la composante spécifique dans le programme *Soins infirmiers – 180.B0* est de 1 515 heures. La composante de formation générale occupe quant à elle 660 heures, établissant la durée totale du programme *Soins infirmiers – 180.B0* à 2 175 heures.

L'information relative aux travaux qui ont permis cette passerelle de formation est présentée dans le document *Analyse comparative des programmes d'études Santé, assistance et soins infirmiers* conduisant au diplôme d'études (DEP) et *Soins infirmiers 180.A0* conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC).

Titre du module	Code	Module	Durée	Unités
Situation au regard de la profession et de la formation	254612	1	30	2
Approche globale de la santé	254622	2	30	2
Communication au travail	254634	3	60	4
Procédés de soins d'assistance	254927	4	105	7
Relation aidante	254652	5	30	2
Aspects éthique et légal de la profession	254682	6	30	2
Système musculo-squelettique	254723	7	45	3
Prévention de l'infection	254664	8	60	4

Pharmacothérapie	254714	9	60	4
Soins d'assistance	254934	10	60	4
Nutrition	254672	11	30	2
Systèmes nerveux et sensoriel	254734	12	60	4
Système endocrinien	254742	13	30	2
Systèmes cardio-vasculaire et respiratoire	254865	14	75	5
Système digestif	254774	15	60	4
Systèmes urinaire et reproducteurs	254784	16	60	4
Soins spécifiques	254795	17	75	5
Approche auprès de personnes présentant des déficits cognitifs	254873	18	45	3
Approche en soins palliatifs	254632	19	30	2
Approche auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale	254883	20	45	3
Soins en géro-geriatrie	254628	21	120	8
Premiers soins	254842	22	30	2
Soins auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale	254894	23	60	4
Option I*				
Soins en médecine	254828	24	120	8
Soins en réadaptation physique	254808	25	120	8
Soins préopératoires et postopératoires	254836	26	90	6
Option II				
Soins en médecine	254829	24	150	10
Soins en réadaptation physique	254806	25	90	6
Soins préopératoires et postopératoires	254836	26	90	6
Option III				
Soins en médecine	254828	24	120	8
Soins en réadaptation physique	254806	25	90	6
Soins préopératoires et postopératoires	254838	26	120	8
Approche auprès de personnes présentant des incapacités intellectuelles	254902	27	30	2
Soins auprès de personnes présentant des déficiences physiques ou des incapacités intellectuelles	254914	28	60	4
Soins auprès de personnes en perte d'autonomie dans des établissements de type familial ou intermédiaire	254654	29	60	4
Intégration au milieu de travail	254856	30	90	6

* Pour les options II et III, on peut enlever 30 heures au module 25 pour les ajouter au module 24 ou au module 26. Les options I, II et III doivent être respectées intégralement.

Vocabulaire

Programme

Un programme d'études professionnelles est constitué d'un ensemble cohérent de compétences à acquérir; il est formulé par objectifs et, pour des raisons administratives, découpé en modules. Il décrit les apprentissages attendus de l'élève en fonction d'une performance déterminée. Il fait par ailleurs l'objet d'un document pédagogique officiel qui permet à ce titre la reconnaissance de la formation qualifiante aux fins de l'exercice du métier.

Compétence

Une compétence est un pouvoir d'agir, de réussir et de progresser qui permet de réaliser adéquatement des tâches ou des activités de travail et qui se fonde sur un ensemble organisé de savoirs (connaissances, habiletés de divers domaines, perceptions, attitudes, etc.).

Objectifs

L'objectif traduit la partie opérationnelle de la compétence à acquérir selon des exigences précises et en termes pratiques pour l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation. Ces objectifs sont définis en fonction 1- d'un comportement ou 2- d'une situation.

L'objectif traduit également des repères pour les apprentissages liés à l'atteinte de la compétence. Ces repères sont groupés en fonction des éléments de la compétence (objectif de comportement) ou des phases du plan de mise en situation (objectif de situation) de l'objectif opérationnel.

1. Objectif défini en fonction d'un comportement

L'objectif défini en fonction d'un comportement est relativement fermé et il décrit les actions et les résultats attendus de l'élève. Il comprend les quatre composantes suivantes :

- *L'énoncé de la compétence*, qui résulte de l'analyse de la situation de travail, des buts généraux du programme et, dans certains cas, d'autres déterminants.
- *Les éléments de la compétence*, qui décrivent les éléments essentiels à la compréhension de la compétence elle-même, sous la forme de comportements particuliers. On y évoque les grandes étapes d'exécution d'une tâche ou les principales composantes de la compétence.
- *Les conditions d'évaluation* définissent ce qui est nécessaire ou permis à l'élève durant l'épreuve permettant de vérifier s'il ou elle a atteint l'objectif; on peut ainsi appliquer les mêmes conditions d'évaluation partout.
- *Les critères de performance*, définissent des exigences à respecter et accompagnent chacun des éléments. Ils permettent de porter un jugement rigoureux sur l'atteinte de la compétence. Pour l'ensemble de la compétence, sans être associés à un élément spécifique, ils décrivent des exigences liées à l'accomplissement d'une tâche ou d'une activité et donnent des indications sur le niveau de performance recherché ou sur la qualité globale du produit ou du service. Ils sont alors rattachés à l'ensemble ou à plusieurs éléments de la compétence.

L'évaluation des apprentissages porte sur les résultats attendus.

2. Objectif défini en fonction d'une situation

L'objectif défini en fonction d'une situation est relativement ouvert et il décrit les phases d'une situation éducative dans laquelle se retrouve l'élève. Les produits et les résultats varient selon les personnes. L'objectif défini en fonction d'une situation comprend les composantes suivantes :

- *L'énoncé de la compétence*, qui résulte de l'analyse de la situation de travail, des buts généraux du programme et, dans certains cas, d'autres déterminants.
- *Les éléments de la compétence*, qui mettent en évidence les éléments essentiels de la compétence et permettent une meilleure compréhension de celle-ci quant à l'intention poursuivie.
- *Le plan de mise en situation*, qui décrit, dans ses grandes lignes, la situation éducative dans laquelle on place l'élève pour lui permettre d'acquérir la compétence visée. Il comporte habituellement trois phases d'apprentissage telles :
 - une phase d'information;
 - une phase de réalisation;
 - une phase de synthèse.
- *Les conditions d'encadrement*, qui définissent les balises à respecter et les moyens à mettre en place, de façon à rendre possibles les apprentissages et à avoir les mêmes conditions partout. Elles peuvent comprendre des principes d'action ou des modalités particulières.
- *Les critères de participation*, qui décrivent les exigences de participation que l'élève doit respecter pendant l'apprentissage. Ils portent sur la façon d'agir et non sur des résultats à obtenir en fonction de la compétence visée. Des critères de participation sont généralement présentés pour chacune des phases du plan de mise en situation.

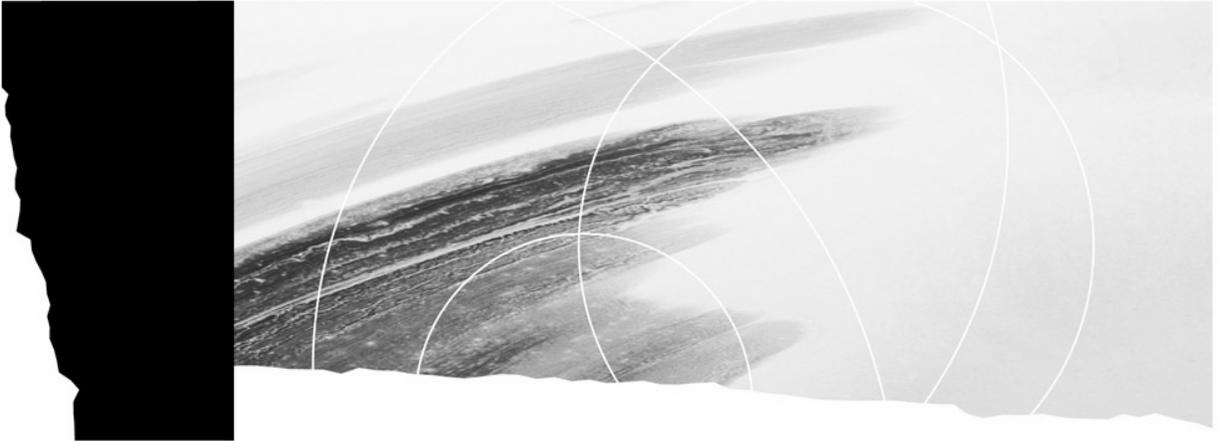
L'évaluation porte sur la participation de l'élève aux activités proposées selon le plan de mise en situation.

Module

Le module est une unité constitutive ou composante d'un programme d'études comprenant un objectif prescriptif.

Unité

L'unité est un étalon servant à exprimer la valeur de chacun des modules d'un programme d'études en leur attribuant un certain nombre de points pouvant s'accumuler pour l'obtention d'un diplôme ou d'une attestation; l'unité correspond à quinze heures de formation.



Première partie

**Buts de la formation et objectifs
généraux**

**Compétences du programme d'études
et matrice**

Harmonisation

Buts de la formation et objectifs généraux

Le programme *Santé, assistance et soins infirmiers* prépare à l'exercice du métier d'infirmière et infirmier auxiliaire.

Les buts de la formation en *Santé, assistance et soins infirmiers* sont définis à partir des buts généraux de la formation professionnelle et en tenant compte, en particulier, de la situation de travail. Ces buts sont les suivants :

Rendre la personne efficace dans la pratique d'une profession

- Lui permettre d'effectuer correctement et avec un rendement acceptable, à l'entrée sur le marché du travail, les tâches et les activités de la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.
- Lui permettre d'évoluer convenablement dans le contexte du travail en favorisant :
 - le développement du souci constant des besoins de la personne;
 - le développement de l'habileté à établir une relation aidante avec les personnes ayant des besoins en santé;
 - le développement de l'habileté à communiquer avec les personnes ayant des besoins de santé, avec leur famille et avec les autres membres de l'équipe de soins;
 - le développement de la capacité de résoudre des problèmes et de travailler dans des situations imprévues et contraignantes;
 - le développement de la vigilance et du respect des règles de santé et de sécurité au travail;
 - le développement de la confiance en soi;
 - l'acquisition des habiletés techniques propres à la pratique de la profession;
 - l'acquisition des habiletés fondamentales de la profession;
 - le développement de la conscience professionnelle;
 - l'acquisition d'habitudes d'hygiène et d'asepsie.

Assurer l'intégration de la personne à la vie professionnelle

- Faire connaître l'organisation du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les lois et les règlements qui régissent la profession.
- Faire connaître les droits et responsabilités associés à la pratique de la profession ainsi que les droits des personnes ayant des besoins en santé.
- Susciter le développement d'un sentiment de fierté quant au rôle de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires au sein de l'équipe soignante.

Favoriser l'évolution de la personne et l'approfondissement des savoirs professionnels

- Permettre la compréhension des principes sous-jacents aux soins dispensés.
- Permettre l'acquisition de méthodes de travail et du sens de la discipline.
- Permettre le développement de l'autocritique de son travail.
- Permettre le développement de l'initiative, de l'autonomie et du sens des responsabilités.

Assurer la mobilité professionnelle de la personne

- Permettre le développement d'attitudes positives à l'égard des changements et des situations nouvelles.
- Permettre l'accroissement de la capacité d'apprendre, de s'informer et de se documenter.

Les objectifs généraux du programme *Santé, assistance et soins infirmiers* sont présentés ci-après. Ils sont accompagnés des énoncés de compétences liés à chacun des objectifs opérationnels de premier niveau qu'ils regroupent.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires à son orientation professionnelle et à son intégration au milieu de travail

- Se situer au regard de la profession et de la formation.
- Établir des relations professionnelles.
- Se situer au regard des aspects éthique et légal de la profession.
- S'intégrer au milieu de travail.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires à l'association de notions théoriques à la pratique des soins

- Appliquer des procédés de soins d'assistance.
- Prévenir et contenir l'infection.
- Assister la personne dans la satisfaction de ses besoins nutritifs.
- Participer à la pharmacothérapie.
- Se référer à ses connaissances sur le système musculo-squelettique pour prodiguer des soins.
- Se référer à ses connaissances sur les systèmes nerveux et sensoriel pour prodiguer des soins.
- Se référer à ses connaissances sur le système endocrinien pour prodiguer des soins.
- Se référer à ses connaissances sur les systèmes cardio-vasculaire et respiratoire pour prodiguer des soins.
- Se référer à ses connaissances sur le système digestif pour prodiguer des soins.
- Se référer à ses connaissances sur les systèmes urinaire et reproducteurs pour prodiguer des soins.
- Intervenir en situation d'urgence.
- Intervenir auprès de personnes présentant des déficits cognitifs.
- Intervenir auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale.
- Intervenir auprès de personnes présentant des incapacités intellectuelles.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires à l'humanisation des soins

- Intervenir selon une approche globale de la santé.
- Établir une relation aidante.
- Utiliser une approche en soins palliatifs.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires à la prestation des soins

- Prodiguer des soins d'assistance à des personnes en perte d'autonomie.
- Prodiguer des soins spécifiques.
- Prodiguer des soins à des personnes en gériatrie.
- Prodiguer des soins en médecine.
- Prodiguer des soins en réadaptation physique.
- Prodiguer des soins préopératoires et postopératoires à des adultes.
- Prodiguer des soins à des personnes présentant des problèmes de santé mentale.
- Prodiguer des soins à des personnes présentant des déficiences physiques ou des incapacités intellectuelles.
- Prodiguer des soins à des personnes en perte d'autonomie dans des établissements de type familial ou intermédiaire.

Compétences du programme d'études et matrice

Liste des compétences

- Se situer au regard de la profession et de la formation.
- Intervenir selon une approche globale de la santé.
- Établir des relations professionnelles.
- Appliquer des procédés de soins d'assistance.
- Établir une relation aidante.
- Se situer au regard des aspects éthique et légal de la pratique de la profession.
- Se référer à ses connaissances sur le système musculo-squelettique pour prodiguer des soins.
- Prévenir et contenir l'infection.
- Participer à la pharmacothérapie.
- Prodiguer des soins d'assistance à des personnes en perte d'autonomie.
- Assister la personne dans la satisfaction de ses besoins nutritifs.
- Se référer à ses connaissances sur les systèmes nerveux et sensoriel pour prodiguer des soins.
- Se référer à ses connaissances sur le système endocrinien pour prodiguer des soins.
- Se référer à ses connaissances sur les systèmes cardio-vasculaire et respiratoire pour prodiguer des soins.
- Se référer à ses connaissances sur le système digestif pour prodiguer des soins.
- Se référer à ses connaissances sur les systèmes urinaire et reproducteurs pour prodiguer des soins.
- Prodiguer des soins spécifiques.
- Intervenir auprès de personnes présentant des déficits cognitifs.
- Utiliser une approche en soins palliatifs.
- Intervenir auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale.
- Prodiguer des soins à des personnes en gériatrie.
- Intervenir en situation d'urgence.
- Prodiguer des soins à des personnes présentant des problèmes de santé mentale.
- Prodiguer des soins dans une unité de médecine.
- Prodiguer des soins à des personnes en réadaptation physique.
- Prodiguer des soins préopératoires et postopératoires à des adultes .
- Intervenir auprès de personnes présentant des incapacités intellectuelles.
- Prodiguer des soins à des personnes présentant des déficiences physiques ou des incapacités intellectuelles.
- Prodiguer des soins à des personnes en perte d'autonomie dans des établissements de type familial ou intermédiaire.
- S'intégrer au milieu de travail.

Matrice des compétences

La matrice des compétences met en évidence les compétences générales (ou activités de travail ou de vie professionnelle), les compétences particulières (ou propres au métier) ainsi que les grandes étapes du processus de travail.

Le tableau est à double entrée permettant de voir les liens qui unissent des éléments placés à l'horizontale et ceux placés à la verticale. Le symbole (Δ) montre qu'il existe une relation entre une compétence particulière et une étape du processus de travail. Le symbole (\circ) marque quant à lui un rapport entre une compétence générale et une compétence particulière. Des symboles noircis indiquent, en plus, que l'on tient compte de ces liens dans la formulation d'objectifs visant l'acquisition de compétences particulières. La logique qui a présidé à la conception de la matrice influe sur la séquence d'enseignement des modules. De façon générale, on prend en considération une certaine progression dans la complexité des apprentissages et le développement de l'autonomie de l'élève. De ce fait, l'axe

vertical présente les compétences particulières dans l'ordre à privilégier pour l'enseignement et sert de point de départ pour l'agencement de l'ensemble des modules. Certains deviennent ainsi préalables à d'autres ou doivent être vus en parallèle.

MATRICE DES COMPÉTENCES

COMPÉTENCES PARTICULIÈRES			COMPÉTENCES GÉNÉRALES																				PROCESSUS			
			2	3	4	5	6	7	8	9	11	12	13	14	15	16	18	19	20	22	27	Prendre connaissance de l'état de la personne	Planifier le travail	Observer l'état de la personne	Intervenir selon l'état de la personne	Communiquer l'information relative à l'état de la personne
Numéro de la compétence	Type d'objectif	Durée (h)																								
Numéro de la compétence	Type d'objectif	Durée (h)																								
			Intervenir selon une approche globale de la santé	Établir des relations professionnelles	Appliquer des procédés de soins d'assistance	Établir une relation aidante	Se situer au regard des aspects éthique et légal de l'exercice de la profession	Se référer à ses connaissances sur le système musculo-squelettique pour prodiguer des soins	Prévenir et contenir l'infection	Participer à la pharmacothérapie	Assister la personne dans la satisfaction de ses besoins nutritifs	Se référer à ses connaissances sur les systèmes nerveux et sensoriel pour prodiguer des soins	Se référer à ses connaissances sur le système endocrinien pour prodiguer des soins	Se référer à ses connaissances sur les systèmes cardio-vasculaire et respiratoire pour prodiguer des soins	Se référer à ses connaissances sur le système digestif pour prodiguer des soins	Se référer à ses connaissances sur les systèmes urinaire et reproducteur pour prodiguer des soins	Intervenir auprès de personnes présentant des déficits cognitifs	Utiliser une approche en soins palliatifs	Intervenir auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale	Intervenir en situation d'urgence	Intervenir auprès de personnes présentant des incapacités intellectuelles					
			30	60	105	30	30	45	60	60	30	60	30	75	60	60	45	30	45	30	30					
Se situer au regard de la profession et de la formation	1 s	30	○	○	○		○																	△		
Prodiguer des soins d'assistance à des personnes en perte d'autonomie	10 c	60	●	●	●	●	●	●	●															△ △ ▲ ▲ ▲		
Prodiguer des soins spécifiques	17 c	75	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●									▲ ▲ ▲ ▲ ▲		
Prodiguer des soins à des personnes en gérontogériatrie	21 c	120	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●						▲ ▲ ▲ ▲ ▲		
Prodiguer des soins à des personnes présentant des problèmes de santé mentale	23 c	60	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	○	●	○						▲ ▲ ▲ ▲ ▲		
Prodiguer des soins dans une unité de médecine	24 c	120	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	○	●	○				▲ ▲ ▲ ▲ ▲		
Prodiguer des soins à des personnes en réadaptation physique	25 c	120	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	○	●	○						▲ ▲ ▲ ▲ ▲		
Prodiguer des soins préopératoires et postopératoires à des adultes	26 c	90	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	○	●	○						▲ ▲ ▲ ▲ ▲		
Prodiguer des soins à des personnes présentant des déficiences physiques ou des incapacités intellectuelles	28 c	60	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	○	●	○	●					▲ ▲ ▲ ▲ ▲		
Prodiguer des soins à des personnes en perte d'autonomie dans des établissements de type familial ou intermédiaire	29 c	60	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	○	●	○	○					▲ ▲ ▲ ▲ ▲		
S'intégrer au milieu de travail	30 c	90	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	○	●	○	○					▲ ▲ ▲ ▲ ▲		

Harmonisation

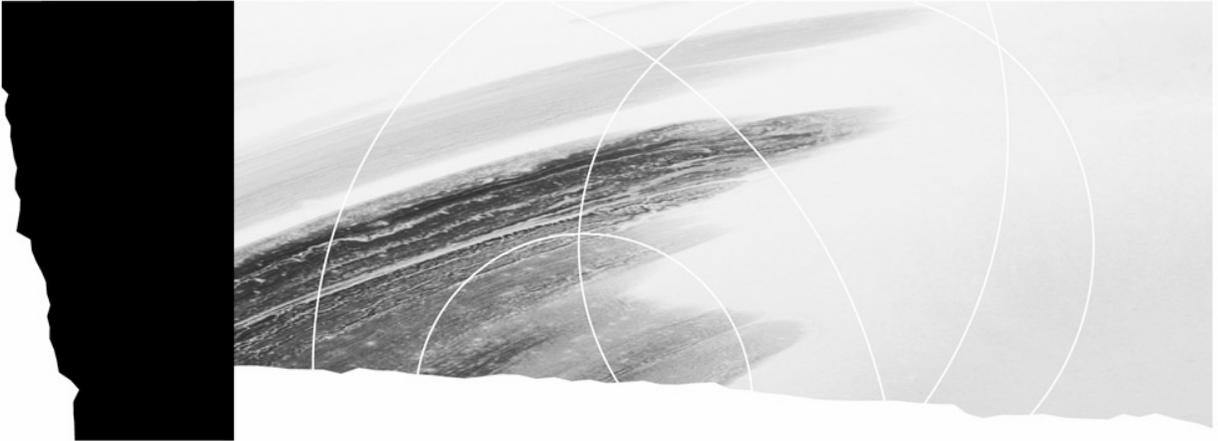
L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et ceux du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise à jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites communes. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites identiques; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques, mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites équivalentes.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme *Santé, assistance et soins infirmiers* n'ont pas permis d'identifier, pour le moment, de compétences communes avec d'autres programmes d'études.



Deuxième partie

Objectifs

Module 1 Durée 30 h

Objectif de situation

Énoncé de la compétence

Se situer au regard de la profession et de la formation.

Éléments de la compétence

- Connaître la réalité de la profession.
- Comprendre le programme de formation.
- Confirmer son orientation professionnelle.

Champ d'application

- À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

Plan de mise en situation

Phase d'information sur le métier

- S'informer sur la structure et le fonctionnement du réseau de la santé et des services sociaux : historique, virage ambulatoire, désinstitutionnalisation, organigramme du réseau et des établissements de santé.
- S'informer sur l'historique de la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.
- S'informer sur le marché du travail dans le réseau de la santé.
- S'informer sur les conditions de réalisation du travail : permis de pratique de la profession, rôle de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires dans l'équipe de soins, droits et responsabilités des travailleuses et des travailleurs, tâches, horaires de travail, climat de travail.
- Discuter des exigences de la pratique professionnelle : aptitudes, habiletés, attitudes, connaissances, critères de performance.
- S'informer des possibilités de formation continue dans le secteur de la santé et des services sociaux.
- Discuter de sa perception de la profession.

Phase de réalisation : Engagement dans la démarche de formation

- S'informer sur les règles relatives aux discussions de groupe.
- S'informer sur les méthodes de prise de notes et de rédaction.
- S'informer sur la formation : programme d'études, démarche de formation, modes d'évaluation et sanction des études.
- Discuter des liens entre la profession et le contenu du programme d'études.

Phase de synthèse : Évaluation de son orientation professionnelle

- Rédiger un rapport d'évaluation de son orientation professionnelle en faisant un parallèle entre les exigences de la profession et ses goûts, aptitudes et champs d'intérêt personnels.

Conditions d'encadrement

- Créer un climat d'épanouissement personnel et d'intégration professionnelle.
- Susciter les échanges de vues et encourager l'expression des idées de chaque élève.
- Motiver les élèves à exécuter les activités proposées.
- Permettre aux élèves d'avoir une vue juste et objective de la profession.
- Fournir aux élèves les moyens d'évaluer leur orientation professionnelle avec honnêteté et objectivité.
- Organiser des visites dans des établissements de santé.
- Assurer l'accès à la documentation.
- Organiser des rencontres avec des infirmières et infirmiers auxiliaires.

Critères de participation

Phase d'information

- Recueille des données sur la majorité des sujets discutés.
- Participe aux activités organisées.
- Exprime clairement sa perception de la profession et des exigences de celle-ci.
- Fait des liens pertinents avec les données recueillies.

Phase de réalisation

- Utilise correctement les documents présentés.
- Écoute attentivement les explications.
- Fait un résumé de lecture.
- Expose clairement sa perception de la formation.

Phase de synthèse

- Rédige un rapport d'évaluation de son orientation professionnelle.

Objectif de comportement

Énoncé de la compétence

Intervenir selon une approche globale de la santé.

Conditions d'évaluation

- À partir d'études de cas et de mises en situation liées à des problèmes de santé.
- À l'aide de documents de référence.

Champ d'application

À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

Éléments de la compétence

1 Situer la santé dans un contexte global.

Critères de performance

- Interprétation juste de définitions de la santé.
- Reconnaissance juste du continuum santé-maladie.
- Lien juste entre la santé et les habitudes de vie.
- Reconnaissance juste des différentes composantes de la santé.
- Exemples pertinents de déterminants de la santé.
- Reconnaissance juste de la philosophie des soins de santé primaire.

2 Reconnaître les attitudes reflétant l'humanisation des soins.

- Reconnaissance exacte des valeurs humaines essentielles à la pratique de la profession.
- Application juste de l'approche holistique dans sa conception de la personne.
- Reconnaissance exacte des attitudes convenant à la pratique des soins.
- Relation juste de ses habiletés et aptitudes personnelles avec les attitudes privilégiées dans la profession.

- 3 Reconnaître les besoins de la personne.
- Reconnaissance juste de l'aspect multidimensionnel de la personne.
 - Association appropriée des besoins à l'aspect multidimensionnel de la personne.
 - Reconnaissance juste des approches alternatives.
 - Reconnaissance juste des facteurs qui font varier les besoins.
 - Reconnaissance exacte des besoins d'une personne dans l'accomplissement de ses activités de la vie quotidienne.
 - Reconnaissance exacte des facteurs favorisant la prise en charge par la personne de ses besoins.
- 4 S'inspirer d'un modèle pour la pratique des soins.
- Reconnaissance exacte des principaux modèles ou théories en soins infirmiers.
 - Reconnaissance juste des concepts sous-jacents aux modèles ou aux théories en soins infirmiers.
 - Reconnaissance juste des étapes d'une démarche de soins.
- 5 Situer le rôle de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires dans la démarche de soins.
- Reconnaissance juste de leur rôle dans la démarche de soins.
 - Rédaction complète d'une feuille de route à partir du plan de soins.
- Et pour l'ensemble de la compétence :*
- Utilisation de la terminologie appropriée.
 - Utilisation efficace d'ouvrages de référence.
 - Utilisation d'une conception globale de la santé.

Module 3 Durée 60 h

Objectif de situation

Énoncé de la compétence

Établir des relations professionnelles.

Éléments de la compétence

- Connaître les principes de base et les principales techniques de la communication interpersonnelle.
- Reconnaître l'importance de la communication en soins infirmiers.
- Adopter une attitude et des comportements favorables à une communication claire avec ses collègues.
- Appliquer les techniques et les principes relatifs au travail d'équipe.
- Appliquer les techniques et les principes relatifs à la communication écrite.
- Prendre conscience de ses forces et de ses limites relativement à sa façon de communiquer.

Champ d'application

À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

Plan de mise en situation

Phase d'information : Principes généraux de la communication

- S'informer sur le processus de communication : émetteur, message, récepteur et réponse.
- Reconnaître des contraintes potentielles à la communication.
- S'informer sur les facteurs qui interviennent dans la communication.

Phase de réalisation : Pratique de moyens de communication verbale et non verbale, application de techniques de communication écrite dans le milieu de travail et sensibilisation aux techniques et aux principes relatifs au travail d'équipe

- Reconnaître des critères d'efficacité d'une communication verbale.
- Utiliser diverses techniques de communication verbale.
- Utiliser des moyens de communication non verbale.
- Reconnaître des facteurs qui interviennent dans une communication non verbale.
- Utiliser la terminologie médicale.
- Rédiger des notes d'observation.
- Utiliser un logiciel en soins infirmiers.
- Discuter de l'aspect légal de l'inscription des notes d'observation au dossier, de l'utilisation du dossier médical et de l'ordinateur en soins infirmiers.
- S'informer sur les éléments fondamentaux de la dynamique d'un groupe.
- Prendre conscience des facteurs qui influent sur la dynamique d'un groupe.
- Discuter des attitudes et des comportements susceptibles de créer un climat favorable au fonctionnement optimal du groupe.
- S'informer sur les facteurs qui ont une influence sur la collaboration au sein d'une équipe de travail.
- S'informer sur le rôle d'une équipe de soins.

Phase de synthèse : Évaluation de sa capacité de communiquer et de travailler en équipe

- S'interroger sur ses propres attitudes et comportements au sein d'une équipe de travail.
- Rédiger un rapport.

Conditions d'encadrement

- Utiliser des mises en situation et des jeux de rôles.
- Favoriser la participation optimale de chaque élève aux exercices de groupe et à la rédaction du rapport.
- Concevoir des mises en situation représentatives du milieu du travail.
- Encourager l'application des techniques de communication à l'intérieur du groupe.
- Prévoir la durée de chacune des activités et s'y conformer.
- Insister sur la qualité des travaux à remettre.
- Encourager et soutenir les élèves éprouvant des difficultés à comprendre.

Critères de participation

Phase d'information

- Participe aux activités.
- Recueille des données sur les facteurs qui influent sur la communication.

Phase de réalisation

- Participe activement aux discussions.
- Reconnaît les techniques liées à la communication verbale.
- Reconnaît les caractéristiques d'une communication non verbale.
- Reconnaît les caractéristiques d'une communication efficace.
- Recueille des données sur les différents sujets en cause.
- Participe activement aux discussions.
- Reconnaît les éléments de base de la terminologie médicale.
- Rédige des notes au dossier.
- Utilise un logiciel en soins infirmiers.
- Participe aux discussions sur l'aspect légal de la communication écrite en soins infirmiers.

Phase de synthèse

- Analyse des mises en situation.
- Rédige un rapport.

Module 4 Durée 105 h

Objectif de comportement**Énoncé de la compétence**

Appliquer des procédés de soins d'assistance.

Conditions d'évaluation

- Travail individuel.
- À partir d'études de cas et de simulations avec un mannequin ou de jeux de rôles.
- À l'aide du matériel approprié.

Champ d'application

À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

Éléments de la compétence

1 Déplacer une personne.

- Choix approprié du procédé en fonction de l'état et des besoins de la personne.
- Choix approprié du procédé en fonction de l'espace disponible et de l'action à accomplir.
- Choix et préparation appropriés du matériel en fonction du déplacement à exécuter.
- Déplacement sécuritaire.
- Choix judicieux d'interventions favorisant le confort.
- Position appropriée à la situation clinique.

2 Refaire un lit.

- Utilisation appropriée du matériel.
- Exécution correcte des procédés.

3 Donner des soins d'hygiène.

- Précautions adaptées à la condition de la personne.
- Choix judicieux de mesures assurant l'intimité de la personne.
- Choix judicieux des moyens destinés à prévenir une plaie de pression.
- Exécution correcte des soins d'hygiène lors de la présence d'un cathéter.
- Exécution correcte de chacun des procédés.

4 Appliquer des procédés de soins liés à l'élimination.

- Reconnaissance juste de moyens destinés à favoriser l'élimination.
- Position appropriée de la personne.
- Installation correcte du condom urinaire et de la culotte protectrice.
- Choix de mesures appropriées pour assurer l'intimité de la personne.

- 5 Aider une personne à s'alimenter et à s'hydrater.
- Choix approprié de moyens favorisant l'atmosphère propice à la prise d'un repas.
 - Installation correcte de la personne.
 - Assistance appropriée à la personne lors de l'alimentation.
- 6 Prendre les signes vitaux.
- Utilisation appropriée du matériel.
 - Exécution correcte de la prise des signes vitaux.
 - Reconnaissance exacte des facteurs susceptibles de faire varier les signes vitaux.
 - Reconnaissance exacte des contre-indications à la prise de température buccale et rectale.
 - Interprétation juste des résultats en fonction des valeurs normales.
 - Inscription précise et conforme des résultats au dossier.
- 7 Immobiliser une personne.
- Respect des règles dans l'utilisation des contentions.
 - Position appropriée de la personne et de la contention.
 - Reconnaissance exacte des risques liés à l'utilisation des contentions.
- 8 Faire les interventions nécessaires auprès d'une personne décédée.
- Utilisation appropriée du matériel.
 - Reconnaissance exacte de chacune des étapes.
- Et pour l'ensemble de la compétence :*
- Respect des principes de santé et de sécurité au travail.
 - Utilisation correcte des techniques de déplacement sécuritaire de la personne.
 - Respect du décorum.
 - Respect des règles d'hygiène et de sécurité.
 - Respect des procédés de soins.
 - Respect des données et des consignes fournies.
 - Mesures d'assistance appropriées à la personne.
 - Économie de temps et d'énergie dans l'organisation du travail.
 - Formulation claire des consignes.
 - Ordre et propreté de l'aire de travail et du matériel utilisé.

Objectif de situation

Énoncé de la compétence

Établir une relation aidante.

Éléments de la compétence

- Établir un lien de confiance avec la personne.
- Observer des indications de l'état émotif.
- Adopter une attitude aidante.
- Communiquer avec respect et empathie.

Champ d'application

À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmières et d'infirmiers auxiliaires.

Plan de mise en situation

Phase d'information sur différents comportements humains et sur les caractéristiques d'une relation aidante.

- Se renseigner globalement sur les cycles de la vie de la personne.
- Se renseigner sur les facteurs qui influent sur le fonctionnement humain.
- Définir la relation aidante.
- Reconnaître le rôle de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires.
- Reconnaître les besoins de la personne.
- Se renseigner sur les facteurs qui influent sur l'état émotif de la personne aidée.
- Se renseigner sur les facteurs qui influent sur la capacité de la personne à satisfaire ses besoins.
- Se renseigner sur les facteurs qui influent sur les réactions émotionnelles entourant une perte significative.

Phase de réalisation : Engagement dans l'établissement d'une relation aidante

- Entreprendre une démarche de connaissance de soi.
- Examiner ses réactions face à ses expériences de vie et de travail.
- Reconnaître les habiletés nécessaires à l'établissement d'une relation aidante.
- Reconnaître les attitudes à adopter.
- Observer les états émotifs de la personne.
- Utiliser des moyens de communication verbale et non verbale en vue d'établir une relation aidante.
- Rédiger une interaction.

Phase de synthèse : Évaluation de sa capacité à établir une relation aidante

- Rédiger un rapport faisant état :
 - de ses habiletés et de ses aptitudes à établir une relation aidante;
 - des moyens à prendre pour améliorer sa capacité à établir une relation aidante.
- Discuter de sa capacité à établir une relation aidante.

Conditions d'encadrement

- Utiliser des mises en situation et des jeux de rôles.
- Favoriser la participation optimale de chaque élève aux exercices de groupe et à la rédaction du rapport.
- Favoriser le développement de l'autocritique.
- Fournir l'encadrement nécessaire aux interventions des élèves dans les mises en situation.
- Amener les élèves à s'exprimer sur leurs habiletés personnelles et les attitudes à privilégier.
- Insister sur la qualité des travaux à remettre.
- Aider les élèves à explorer leurs motivations.

Critères de participation

Phase d'information

- Recueille de l'information sur les cycles de la vie de la personne.
- Recueille de l'information sur les facteurs qui influent sur le comportement humain.
- Définit la relation aidante.
- Reconnaît le rôle de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires.
- Reconnaît les besoins de la personne aidée.
- Recueille de l'information sur les facteurs qui influent sur l'état émotif de la personne aidée.
- Recueille de l'information sur les facteurs qui influent sur la capacité de la personne à satisfaire ses besoins.
- Recueille de l'information sur les facteurs qui influent sur les réactions émotionnelles entourant une perte significative.

Phase de réalisation

- Entreprenne une démarche de connaissance de soi.
- Examine ses réactions face à ses expériences de vie et de travail.
- Reconnaît les habiletés nécessaires à l'établissement d'une relation aidante.
- Reconnaît les attitudes à adopter.
- Observe les états émotifs de la personne.
- Utilise des techniques de communication verbale et non verbale en vue d'établir une relation aidante.
- Rédige une interaction.

Phase de synthèse

- Produit un rapport d'autoévaluation sur sa capacité à établir une relation aidante.
- Discute de sa capacité à établir une relation aidante.

Objectif de situation

Énoncé de la compétence

Se situer au regard des aspects éthique et légal de la pratique de la profession.

Éléments de la compétence

- Connaître les lois qui régissent la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.
- Connaître les règles d'éthique et les comportements professionnels.
- Être sensibilisé aux problèmes moraux et religieux soulevés par des interventions d'ordre bioéthique.

Champ d'application

- À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

Plan de mise en situation

Phase d'information sur les documents juridiques relatifs à la pratique de la profession et les comportements professionnels relatifs à la pratique de la profession.

- Se renseigner sur les changements amenés par les réformes des services de santé depuis 1970 ainsi que sur les lois qui en découlent.
- Se renseigner sur des dispositions du Code des professions telles que : les fonctions et responsabilités de l'Office des professions, la constitution des ordres professionnels, l'inspection professionnelle et le comité de discipline.
- Se renseigner sur le champ de pratique et les activités réservées à la profession de l'infirmière et de l'infirmier.
- Se renseigner sur le champ de pratique et les activités réservées à la profession de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires.
- S'informer sur le contenu du Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires, plus particulièrement sur les devoirs et obligations envers le public, la personne soignée ainsi que sur la profession.
- Discuter des manquements aux devoirs et aux obligations contenus dans le Code de déontologie ainsi que des conséquences de ceux-ci.
- Se renseigner sur la définition des principaux termes utilisés en déontologie.
- Se renseigner sur les droits de la personne, notamment : le droit au respect, à la dignité, à l'autonomie, à l'inviolabilité, à l'information, à la vérité, au consentement éclairé et à la confidentialité.
- Reconnaître les références d'une échelle de valeurs.
- Reconnaître les qualités professionnelles de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires.

Phase de réalisation : Réflexions sur des questions d'éthique

- Discuter de questions éthiques telles que l'euthanasie, l'acharnement thérapeutique, le suicide chez la personne âgée, la stérilisation des personnes présentant des incapacités intellectuelles et le clonage humain.
- Discuter de dilemmes éthiques pouvant se poser à l'infirmière et à l'infirmier auxiliaires : la préservation de la vie et de la mort, le droit à la dissidence, le respect de la dignité de la personne, l'absence de préjudice, le mandat d'inaptitude et le testament de vie.

Phase de synthèse : Évaluation de sa capacité à respecter les règles d'éthique et la législation

- Discuter de ses valeurs au regard de la pratique de la profession.
- Analyser une situation professionnelle présentant un dilemme éthique.

CONDITIONS D'ENCADREMENT

- Créer un climat propice à la motivation de l'élève.
- Assurer la disponibilité de la documentation.
- Encourager la discussion et la liberté d'expression.
- Diriger la recherche d'information dans les documents juridiques.
- Apporter des exemples simples pour faciliter la compréhension.
- Privilégier les mises en situation et les études de cas.
- Animer les activités avec diplomatie et respect.

Critères de participation

Phase d'information

- Participe à la recherche d'information.
- Fait un examen sérieux des documents.
- Écoute attentivement les explications.
- Participe aux discussions.
- Complète la recherche d'information.
- Exprime convenablement sa perception des qualités professionnelles requises chez l'infirmière et l'infirmier auxiliaires.

Phase de réalisation

- Participe aux discussions.
- Fait preuve de respect et d'ouverture d'esprit par rapport à l'opinion d'autrui.

Phase de synthèse

- Produit une évaluation de ses valeurs et de ses croyances au regard de l'éthique.
- Discute de ses valeurs.
- Produit une analyse d'un dilemme éthique.

Module 7 Durée 45 h

Objectif de comportement

Énoncé de la compétence

Se référer à ses connaissances sur le système musculo-squelettique pour prodiguer des soins.

Conditions d'évaluation

- À partir d'études de cas et de simulations sur un mannequin ou de jeux de rôles.
- À l'aide de planches anatomiques, de transparents ou de logiciels d'anatomie et de physiologie.

Champ d'application

À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

- | | |
|---|---|
| 1 Se représenter l'organisation structurale du corps humain. | <ul style="list-style-type: none">• Reconnaissance exacte des différents niveaux d'organisation structurale du corps humain.• Reconnaissance précise des divisions du corps humain.• Interprétation juste du rôle des systèmes du corps humain dans le maintien de l'homéostasie. |
| 2 Se représenter les structures anatomiques du système musculo-squelettique. | <ul style="list-style-type: none">• Localisation précise des divisions du squelette.• Localisation précise d'os, d'articulations et de muscles de chacune des régions corporelles.• Reconnaissance exacte de la composition des os, des articulations et des muscles. |
| 3 Préciser le rôle des éléments constitutifs du système musculo-squelettique. | <ul style="list-style-type: none">• Reconnaissance précise du rôle des éléments constitutifs du système.• Détermination précise des facteurs qui influent sur la réparation de l'os.• Reconnaissance exacte des interactions du système nerveux et du système endocrinien avec le système musculo-squelettique. |

- 4 Préciser les manifestations cliniques liées à des altérations du système musculo-squelettique.
- Prise en considération du fonctionnement normal du système musculo-squelettique.
 - Prise en considération des modifications du squelette selon l'âge.
 - Liens fondés entre les manifestations cliniques et les altérations.
 - Distinction juste des symptômes objectifs et des symptômes subjectifs.
 - Reconnaissance exacte des causes et des facteurs de risque des altérations du système musculo-squelettique.
- 5 Donner des soins d'assistance liés à des altérations du système musculo-squelettique.
- Prise en considération des signes vitaux.
 - Détermination correcte des besoins perturbés.
 - Prise en considération des déficits musculo-squelettiques.
 - Utilisation judicieuse des positions de confort.
 - Lien indiqué entre la diète et l'état de la personne.
- 6 Prodiguer des soins spécifiques liés à des altérations du système musculo-squelettique.
- Respect des procédés de soins.
 - Vérification correcte des signes neuro-vasculaires.
 - Respect des règles d'hygiène.
 - Respect des mesures de sécurité.
 - Transmission appropriée de renseignements liés aux soins.
 - Inscription précise des notes d'observation au dossier.
- Et pour l'ensemble de la compétence :*
- Utilisation de la terminologie appropriée.
 - Utilisation efficace d'ouvrages de référence.
 - Justesse des liens entre l'anatomo-physiologie et les altérations.

Objectif de comportement

Énoncé de la compétence

Prévenir et contenir l'infection.

Conditions d'évaluation

- À l'aide de planches anatomiques, de transparents ou de logiciels d'anatomie et de physiologie.
- À partir d'études de cas et de simulations sur un mannequin ou de jeux de rôles.

Champ d'application

À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

- | | |
|--|---|
| 1 Détecter les signes d'inflammation et d'infection. | <ul style="list-style-type: none">• Reconnaissance exacte des éléments liés aux mécanismes de défense.• Reconnaissance juste des mécanismes de défense de l'organisme.• Reconnaissance exacte des facteurs qui diminuent la résistance de l'organisme.• Association juste d'altérations liées aux mécanismes de défense perturbés.• Distinction juste des symptômes locaux et des symptômes généraux de l'inflammation et de l'infection. |
| 2 Préciser des modes de contrôle de l'infection. | <ul style="list-style-type: none">• Reconnaissance exacte du processus infectieux.• Reconnaissance exacte des modes de transmission des agents infectieux.• Reconnaissance exacte des mesures de prévention de l'infection.• Reconnaissance exacte des précautions visant la prévention de l'infection. |
| 3 Se laver les mains. | <ul style="list-style-type: none">• Liens fondés entre la prévention de l'infection et le lavage des mains.• Moments opportuns pour le lavage des mains.• Application correcte du procédé du lavage des mains. |

- | | |
|--|---|
| 4 Porter des gants. | <ul style="list-style-type: none">• Liens fondés entre la prévention des infections et le port des gants.• Façon correcte d'enfiler des gants stériles.• Façon correcte de retirer des gants.• Moments opportuns pour utiliser des gants. |
| 5 Manipuler du matériel contaminé et des liquides corporels. | <ul style="list-style-type: none">• Reconnaissance exacte des méthodes visant à réduire les réservoirs d'infection.• Reconnaissance exacte des risques d'infection liés au travail. |
| 6 Utiliser des agents antimicrobiens. | <ul style="list-style-type: none">• Prise en considération des méthodes de contrôle des agents infectieux.• Reconnaissance exacte du rôle des agents antimicrobiens dans l'interruption de la chaîne d'infection.• Utilisation correcte d'agents antimicrobiens. |
| 7 Effectuer des soins à une plaie | <ul style="list-style-type: none">• Vérification appropriée de la conformité des soins avec l'ordonnance ou le plan de traitement infirmier, s'il y a lieu.• Prise en considération du confort de la personne.• Respect des procédés de soins.• Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.• Respect des mesures de sécurité.• Reconnaissance juste de l'état de la plaie.• Reconnaissance juste des méthodes réductrices d'infection.• Reconnaissance exacte de l'utilisation des prélèvements dans la lutte contre les infections.• Transmission judicieuse des renseignements liés à l'aspect de la plaie.• Inscription précise d'une note d'observation au dossier. |
| 8 Utiliser des précautions additionnelles. | <ul style="list-style-type: none">• Reconnaissance exacte des mesures d'isolement.• Respect des règles propres aux mesures d'isolement. |

9 Maintenir à jour ses connaissances sur la prévention des infections.

- Information judicieuse sur la nature des infections.
- Reconnaissance judicieuse des moyens permettant de lutter contre la propagation de nouveaux agents infectieux.
- Information judicieuse sur les moyens favorisant le processus normal de réparation de l'organisme.
- Information judicieuse sur les programmes d'immunisation.

Et pour l'ensemble de la compétence :

- Utilisation de la terminologie appropriée.
- Utilisation efficace d'ouvrages de référence.
- Justesse des liens entre l'anatomo-physiologie et les altérations.
- Respect des précautions standard.

Objectif de comportement

Énoncé de la compétence

Participer à la pharmacothérapie.

Conditions d'évaluation

- À l'aide d'études de cas et de simulations sur un mannequin ou de jeux de rôles et d'une variété de placebos ou d'illustrations représentant les principales formules pharmaceutiques utilisées.

Champ d'application

- À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

Éléments de la compétence

1 Agir dans le respect des lois régissant la pharmacothérapie.

Critères de performance

- Identification précise des lois reliées à la pharmacothérapie.
- Reconnaissance de son rôle et de ses responsabilités professionnelles par rapport à la pharmacothérapie.
- Respect du rôle et des responsabilités des autres professionnels de la santé.
- Justesse de la mise en relation de l'aspect légal de la pharmacothérapie et de la prescription, de la préparation et de l'administration des médicaments ou autres substances.
- Mise en relation pertinente de la pharmacothérapie et les droits de la personne.

2 Établir des liens entre les médicaments ou autres substances et leurs effets sur l'organisme.

- Reconnaissance exacte des principales classes de médicaments.
- Reconnaissance exacte de l'action des médicaments et autres substances sur l'organisme.
- Reconnaissance exacte des réactions indésirables des médicaments et autres substances sur l'organisme.
- Reconnaissance exacte des facteurs qui influent sur l'action des médicaments et autres substances.

- 3 Calculer la dose d'un médicament ou d'une substance.
- Interprétation juste des abréviations pharmacologiques.
 - Reconnaissance exacte des formes de médicaments.
 - Utilisation correcte des rapports et des proportions dans le calcul de la dose d'un médicament ou d'une autre substance.
 - Conversions exactes entre les systèmes de mesure.
- 4 Préparer des médicaments ou autres substances.
- Identification juste des principales voies d'administration des médicaments et autres substances.
 - Reconnaissance exacte des avantages et des désavantages de chacune des voies d'administration.
 - Vérification correcte de l'ordonnance ou du plan de soins.
 - Choix judicieux d'une seringue et d'une aiguille en fonction du médicament ou d'une autre substance à injecter.
 - Préparation correcte du médicament ou d'une autre substance.
 - Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.
 - Respect des mesures de sécurité.
- 5 Administrer des médicaments ou autres substances.
- Reconnaissance juste des soins infirmiers associés à l'administration des médicaments ou autres substances.
 - Reconnaissance juste des précautions à prendre pour chacune des voies d'administration d'un médicament ou d'une autre substance.
 - Respect des mesures d'hygiène et d'asepsie.
 - Respect des mesures de sécurité.
 - Respect des procédés liés à l'administration d'un médicament ou d'une autre substance.
 - Communication pertinente des renseignements liés à l'administration d'un médicament ou d'une autre substance.
 - Inscription immédiate et précise au dossier.
 - Prise en considération des effets de la médication ou d'une autre substance sur la personne.
 - Respect des droits de la personne.

6 Vérifier la prise de l'automédication.

- Prise en considération des capacités fonctionnelles de la personne.
- Prise en considération des effets de la médication sur la personne.
- Renseignements judicieux donnés à la personne.
- Communication juste des renseignements à l'équipe de soins.
- Respect des droits de la personne.

Et pour l'ensemble de la compétence :

- Utilisation de la terminologie appropriée.
- Utilisation efficace des ouvrages de référence.

Module 10 Durée 60 h

Objectif de comportement

Énoncé de la compétence

Prodiguer des soins d'assistance à des personnes en perte d'autonomie.

Conditions d'évaluation

- Travail individuel.
- Au près de personnes nécessitant une assistance dans l'accomplissement de leurs activités de la vie quotidienne.
- À partir du plan de soins.
- À l'aide du matériel approprié.
- Sous surveillance directe ou indirecte, selon les soins.

Champ d'application

À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

Éléments de la compétence

1 Planifier le travail.

- Prise en considération de l'organisation du travail de l'unité de soins.
- Prise en considération de l'information reçue au moment du rapport.
- Prise en considération des renseignements contenus dans le plan de traitement infirmier.
- Préparation d'une feuille de route précise concernant les activités de la vie quotidienne.
- Souci d'efficacité dans l'organisation du travail.

2 Observer la personne.

- Attention portée aux réactions de la personne.
- Souci du confort de la personne.
- Attention portée à l'effet des soins.
- Vérification attentive des signes précurseurs de plaies de pression.
- Pertinence de l'information retenue au cours des entretiens avec la personne ou la famille.

3 Assister la personne pour ce qui est de l'hygiène, du confort, de l'habillement et de la mobilisation.

- Préparation et utilisation appropriées du matériel.
- Mobilisation et position appropriées de la personne.
- Respect du rythme de la personne.
- Stimulation de l'autonomie de la personne.

- 4 Assister la personne pour ce qui est de l'alimentation et de l'hydratation.
- Position appropriée de la personne.
 - Vérification de la conformité de la diète avec le plan de soins.
 - Stimulation de l'autonomie de la personne.
 - Utilisation appropriée de moyens pour favoriser l'alimentation et l'hydratation de la personne.
 - Respect du rythme de la personne.
- 5 Assister la personne pour ce qui est de l'élimination.
- Préparation et utilisation appropriées du matériel.
 - Stimulation de l'autonomie de la personne.
 - Position appropriée de la personne.
 - Respect du rythme de la personne.
- 6 Ranger la chambre.
- Mise en place des objets de la personne en vue d'une utilisation fonctionnelle.
 - Mise en place sécuritaire du matériel.
- 7 Communiquer l'information relative aux soins prodigués.
- Transmission rapide de tout changement significatif de l'état de la personne.
 - Transmission appropriée de l'information concernant les activités de la vie quotidienne.
 - Utilisation d'un vocabulaire approprié.
- Et pour l'ensemble de la compétence :*
- Respect du décorum.
 - Respect du Code de déontologie et des règles de l'éthique.
 - Respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité.
 - Respect des procédés de soins.
 - Manifestation d'attitudes favorisant la communication .
 - Manifestation de son sens des responsabilités, de son esprit de collaboration et d'autocritique.
 - Prise en considération des aspects biologique, psychosocial, culturel et spirituel de la personne.

Objectif de comportement

Énoncé de la compétence

Assister la personne dans la satisfaction de ses besoins nutritifs.

Conditions d'évaluation

- À partir d'études de cas et de mises en situation.
- À l'aide des documents de référence sur les principes de base d'une saine alimentation.
- À l'aide d'un tableau sur la valeur nutritive des aliments.

Champ d'application

À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

Éléments de la compétence

1 Expliquer les besoins nutritifs de la personne.

- Reconnaissance exacte :
 - des sources de nutriments;
 - des produits de dégradation des glucides, des protéines et des lipides;
 - des lieux d'emmagasinage des nutriments;
 - de l'apport des nutriments dans le maintien de la santé;
 - des facteurs qui influent sur les besoins énergétiques;
 - du rôle des nutriments.

2 Aider la personne à choisir ses aliments.

- Association juste des aliments à chacun des groupes alimentaires.
- Liens fondés entre la valeur nutritive des aliments et les besoins énergétiques.
- Respect des recommandations du *Guide alimentaire canadien*.
- Respect des différents modes d'alimentation.
- Prise en considération de l'aspect socioculturel dans les habitudes alimentaires.
- Reconnaissance exacte des règles de conservation des aliments et de leur valeur nutritive.
- Application judicieuse des principes de base d'une saine alimentation.
- Utilisation judicieuse des sources de motivation pour aider la personne à se nourrir.

- 3 Relier les diètes à leur objectif thérapeutique.
- Reconnaissance juste des diètes thérapeutiques associées aux problèmes de santé les plus courants.
 - Reconnaissance juste des situations requérant une modification de la consistance des aliments.
 - Vérification de l'adéquation entre les aliments et les principales diètes thérapeutiques.
- 4 Collaborer à la prévention de problèmes liés à l'alimentation.
- Reconnaissance exacte des facteurs qui influent sur l'alimentation, l'hydratation et l'absorption.
 - Reconnaissance exacte des troubles nutritionnels.
 - Dépistage juste des signes de déshydratation et de malnutrition.
 - Information pertinente relative aux habitudes alimentaires de la personne.
 - Pertinence des renseignements donnés sur une saine alimentation.

Et pour l'ensemble de la compétence :

- Utilisation de la terminologie appropriée.
- Utilisation efficace des ouvrages de référence.

Module 12 Durée 60 h

Objectif de comportement**Énoncé de la compétence**

Se référer à ses connaissances sur les systèmes nerveux et sensoriel pour prodiguer des soins.

Conditions d'évaluation

- À partir d'études de cas et de simulations sur un mannequin ou de jeux de rôles.
- À l'aide de planches anatomiques, de transparents ou de logiciels d'anatomie et de physiologie.

Champ d'application

À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

- 1 Se représenter les structures anatomiques du système nerveux.
- 2 Préciser le rôle des structures anatomiques du système nerveux.
- 3 Se représenter les structures anatomiques du système sensoriel.

- Localisation précise des principales structures anatomiques du système nerveux central et du système nerveux périphérique.
- Reconnaissance juste de la composition du tissu nerveux.
- Reconnaissance exacte des divisions fonctionnelles du système nerveux autonome et du système nerveux somatique.
- Association juste du rôle de l'influx nerveux par rapport au fonctionnement du corps humain.
- Reconnaissance exacte du rôle des structures anatomiques du système nerveux central.
- Association juste des structures anatomiques du système nerveux avec les principales fonctions telles la sensibilité, l'intégration et la motricité.
- Reconnaissance juste de certaines aires fonctionnelles du cortex cérébral.
- Reconnaissance exacte des effets des systèmes sympathique et parasymphatique sur l'organisme.
- Localisation précise des structures anatomiques du système sensoriel.
- Reconnaissance exacte de la composition de l'œil, de l'oreille, du nez, de la langue, de la peau et de ses annexes.

- 4 Préciser le rôle des organes du système sensoriel.
- Association juste des organes du système sensoriel avec le système nerveux.
 - Association juste des types de récepteurs avec les sensations internes et externes de l'organisme.
 - Reconnaissance exacte des mécanismes de perception de la vision, de l'audition, de l'équilibre, de l'olfaction, du goût et des sensations cutanées.
- 5 Préciser les manifestations cliniques liées à la douleur.
- Reconnaissance juste du mécanisme de perception de la douleur.
 - Reconnaissance exacte des facteurs susceptibles de modifier la perception de la douleur.
 - Association juste des manifestations cliniques avec les divers types de douleur.
 - Utilisation correcte d'une échelle de la perception de la douleur.
- 6 Préciser des manifestations cliniques liées à des altérations des systèmes nerveux et sensoriel.
- Prise en considération du fonctionnement normal des systèmes nerveux et sensoriel.
 - Liens fondés entre les manifestations cliniques et les altérations.
 - Reconnaissance juste des causes et des facteurs de risque des altérations les plus courantes.
 - Reconnaissance juste des principaux déficits neurologiques.
 - Distinction juste des symptômes objectifs et des symptômes subjectifs.
 - Explication juste du processus de cicatrisation des plaies.
- 7 Donner des soins d'assistance liés à des altérations des systèmes nerveux et sensoriel.
- Prise en considération des signes vitaux.
 - Reconnaissance exacte des besoins perturbés.
 - Reconnaissance juste des mesures de prévention des plaies de pression.
 - Adoption judicieuse des positions en présence de déficits neurologiques.
 - Lien fondé entre la diète et l'état de la personne.
- 8 Prodiguer des soins spécifiques liés à des altérations des systèmes nerveux et sensoriel.
- Respect des procédés de soins.
 - Observation juste de l'état de conscience.
 - Vérification juste des signes neurologiques.
 - Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.
 - Respect des mesures de sécurité.
 - Transmission juste de renseignements liés aux soins.
 - Inscription précise des notes d'observation au dossier.

Et pour l'ensemble de la compétence :

- Utilisation de la terminologie appropriée.
- Utilisation efficace d'ouvrages de référence.
- Justesse des liens entre l'anatomo-physiologie et les altérations.

Module 13 Durée 30 h

Objectif de comportement

Énoncé de la compétence

Se référer à ses connaissances sur le système endocrinien pour prodiguer des soins.

Conditions d'évaluation

- À partir d'études de cas et de simulations sur un mannequin ou de jeux de rôles.
- À l'aide de planches anatomiques, de transparents ou de logiciels d'anatomie et de physiologie.

Champ d'application

À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

Éléments de la compétence

- 1 Se représenter les structures anatomiques du système endocrinien.
- 2 Préciser le rôle des hormones dans le fonctionnement du corps humain.
- 3 Préciser les manifestations cliniques liées à des altérations du système endocrinien.

Critères de performance

- Localisation précise des glandes endocrines.
- Localisation précise des organes associés au système endocrinien.
- Reconnaissance exacte de la composition des glandes et des organes du système endocrinien.
- Reconnaissance exacte des caractéristiques d'une hormone.
- Association juste des hormones avec leurs glandes sécrétrices respectives.
- Reconnaissance exacte de la régulation des sécrétions hormonales.
- Reconnaissance exacte des facteurs qui influent sur la sécrétion hormonale.
- Reconnaissance exacte des interactions des hormones avec le système nerveux.
- Prise en considération du fonctionnement normal du système endocrinien.
- Liens fondés entre les manifestations cliniques et les altérations.
- Distinction juste des symptômes objectifs et des symptômes subjectifs.
- Reconnaissance exacte des causes et des facteurs de risque des altérations du système endocrinien.
- Reconnaissance exacte des manifestations liées au diabète.

- 4 Donner des soins d'assistance à la personne diabétique.
- Prise en considération des signes vitaux.
 - Vérification précise de la masse corporelle.
 - Reconnaissance exacte des besoins perturbés.
 - Utilisation judicieuse des positions de confort.
 - Lien fondé entre la diète et l'état de la personne.
 - Choix approprié des soins d'assistance à la personne diabétique.
- 5 Prodiguer des soins spécifiques à la personne diabétique.
- Respect du procédé lié à la préparation d'une injection sous-cutanée d'insuline.
 - Respect des mesures d'hygiène et d'asepsie.
 - Respect des mesures de sécurité.
 - Administration correcte de l'injection sous-cutanée d'insuline.
 - Reconnaissance exacte des facteurs qui font varier le résultat de la glycémie.
 - Comparaison juste du résultat de la glycémie avec la valeur normale.
 - Transmission appropriée des renseignements liés au contrôle du diabète.
 - Inscription précise des notes d'observation au dossier.
- Et pour l'ensemble de la compétence :*
- Utilisation de la terminologie appropriée.
 - Utilisation efficace d'ouvrages de référence.
 - Justesse des liens entre l'anatomo-physiologie et les altérations.

Module 14 Durée 75 h

Objectif de comportement

Énoncé de la compétence

Se référer à ses connaissances sur les systèmes cardio-vasculaire et respiratoire pour prodiguer des soins.

Conditions d'évaluation

- À partir d'études de cas et de simulations sur un mannequin ou de jeux de rôles.
- À l'aide de planches anatomiques, de transparents ou de logiciels d'anatomie et de physiologie.

Champ d'application

À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

Éléments de la compétence

Critères de performance

- 1 Se représenter les structures anatomiques du cœur et de ses vaisseaux.
- 2 Préciser le rôle du cœur et de ses structures anatomiques.
- 3 Se représenter les structures anatomiques du système circulatoire.

- Localisation précise des structures du cœur et de ses vaisseaux.
- Reconnaissance exacte de la composition des structures du cœur.
- Reconnaissance exacte des vaisseaux qui assurent la circulation coronarienne.
- Définition précise du rôle des structures du cœur et de ses vaisseaux.
- Reconnaissance exacte des phases de la révolution cardiaque.
- Reconnaissance précise du rôle du système de conduction intrinsèque du cœur.
- Reconnaissance exacte du mécanisme de contrôle du système cardio-vasculaire par le système nerveux.
- Reconnaissance exacte des facteurs qui influent sur la fréquence cardiaque.
- Localisation précise des principales artères et veines de l'organisme.
- Reconnaissance juste de l'anatomie et de l'histologie des artères, des veines et des capillaires.

- 4 Préciser le rôle des structures anatomiques du système circulatoire.
- Association juste des structures anatomiques avec les mécanismes de la circulation pulmonaire et systémique.
 - Association juste des différents types de réseaux avec leur fonction respective.
 - Reconnaissance juste des facteurs qui influent sur la tension artérielle.
 - Reconnaissance juste des facteurs qui agissent sur le retour veineux.
- 5 Préciser le rôle des éléments constitutifs du sang.
- Reconnaissance juste de la composition des éléments figurés et du plasma.
 - Association correcte des éléments constitutifs du sang avec les mécanismes de protection, de transport et de régulation de l'organisme.
 - Reconnaissance exacte des étapes d'une hémostase.
 - Reconnaissance exacte des facteurs qui exercent une influence sur la coagulation.
- 6 Se représenter les structures anatomiques du système respiratoire.
- Localisation précise des structures du système respiratoire.
 - Reconnaissance juste de la composition des organes du système respiratoire.
- 7 Préciser le rôle des organes du système respiratoire.
- Association exacte des organes du système respiratoire avec leur rôle respectif.
 - Reconnaissance juste des mécanismes physiologiques de la respiration.
 - Reconnaissance exacte des facteurs qui influent sur la régulation de la respiration.
 - Reconnaissance exacte des interactions des systèmes nerveux et cardio-vasculaire avec le système respiratoire.
- 8 Préciser les manifestations cliniques liées à des altérations des systèmes cardio-vasculaire et respiratoire.
- Prise en considération du fonctionnement normal des systèmes cardio-vasculaire et respiratoire.
 - Liens fondés entre les manifestations cliniques et les altérations.
 - Reconnaissance exacte des types de respiration.
 - Distinction juste des symptômes objectifs et des symptômes subjectifs.
 - Reconnaissance exacte des causes et des facteurs de risque des altérations.
 - Reconnaissance juste des effets du tabagisme.

9 Donner des soins d'assistance liés à des altérations des systèmes cardio-vasculaire et respiratoire.

- Prise en considération des signes vitaux.
- Reconnaissance juste des besoins perturbés.
- Intervention appropriée lors d'une douleur rétrosternale.
- Vérification précise de la masse corporelle.
- Utilisation judicieuse des positions de confort.
- Lien indiqué entre la diète et l'état de la personne.
- Choix judicieux de soins d'assistance à la personne.

10 Prodiguer des soins spécifiques liés à des altérations des systèmes cardio-vasculaire et respiratoire.

- Respect des procédés de soins.
- Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.
- Respect des mesures de sécurité.
- Vérification précise de l'hypotension orthostatique.
- Transmission appropriée des renseignements liés aux soins.
- Inscription précise des notes d'observation au dossier.

Et pour l'ensemble de la compétence :

- Utilisation de la terminologie appropriée.
- Utilisation efficace d'ouvrages de référence.
- Justesse des liens entre l'anatomo-physiologie et les altérations.

Module 15 Durée 60 h

Objectif de comportement**Énoncé de la compétence**

Se référer à ses connaissances sur le système digestif pour prodiguer des soins.

Conditions d'évaluation

- À partir d'études de cas et de simulations sur un mannequin ou de jeux de rôles.
- À l'aide de planches anatomiques, de transparents ou de logiciels d'anatomie et de physiologie.

Champ d'application

À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

- | | |
|---|---|
| <p>1 Se représenter les structures anatomiques du système digestif.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Localisation précise des organes du système digestif. • Reconnaissance exacte de la composition des organes du système digestif. |
| <p>2 Préciser le rôle des organes du système digestif.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance juste des processus mécaniques et chimiques qui assurent la digestion. • Association juste des organes du système digestif avec les phases du métabolisme. • Association juste des organes et des sucs digestifs avec leur rôle respectif. • Reconnaissance exacte des interactions des systèmes nerveux et endocrinien sur le fonctionnement digestif. • Reconnaissance exacte des facteurs qui agissent sur le système digestif. |
| <p>3 Préciser les manifestations cliniques liées à des altérations du système digestif.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Prise en considération du fonctionnement normal du système digestif. • Liens fondés entre les manifestations cliniques et les altérations. • Reconnaissance exacte des causes et des facteurs de risque des altérations les plus courantes. • Distinction juste des symptômes objectifs et des symptômes subjectifs. |

- 4 Donner des soins d'assistance liés à des altérations du système digestif.
- Prise en considération des signes vitaux.
 - Reconnaissance exacte des besoins perturbés.
 - Vérification appropriée des signes de déshydratation.
 - Vérification précise de la masse corporelle.
 - Choix judicieux des soins d'assistance.
 - Utilisation judicieuse des positions de confort.
 - Lien indiqué entre la diète et l'état de la personne.
 - Renseignements judicieux liés à la prévention de la constipation.
- 5 Prodiguer des soins spécifiques liés à des altérations du système digestif.
- Respect des procédés de soins.
 - Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.
 - Respect des mesures de sécurité.
 - Transmission appropriée des renseignements liés aux soins.
 - Inscription précise des notes d'observation au dossier.
- 6 Prodiguer des soins préopératoires et postopératoires.
- Transmission appropriée des renseignements liés à la préparation physique et psychologique.
 - Application rigoureuse des procédés de soins préopératoires et postopératoires.
 - Utilisation appropriée du matériel.
- Et pour l'ensemble de la compétence :*
- Utilisation de la terminologie appropriée.
 - Utilisation efficace d'ouvrages de référence.
 - Justesse des liens entre l'anatomo-physiologie et les altérations.

Module 16 Durée 60 h

Objectif de comportement

Énoncé de la compétence

Se référer à ses connaissances sur les systèmes urinaire et reproducteurs pour prodiguer des soins.

Conditions d'évaluation

- À partir d'études de cas et de simulations sur un mannequin ou de jeux de rôles.
- À l'aide de planches anatomiques, de transparents ou de logiciels d'anatomie et de physiologie.

Champ d'application

À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 Se représenter les structures anatomiques du système urinaire.

- Localisation précise des organes du système urinaire.
- Reconnaissance exacte de la composition des organes du système urinaire.

2 Préciser le rôle des organes du système urinaire.

- Association pertinente des organes du système urinaire avec les phases de la production d'urine.
- Reconnaissance exacte de la composition de l'urine.
- Reconnaissance exacte des facteurs qui font varier la concentration et le volume urinaires.
- Reconnaissance exacte des interactions des systèmes endocrinien, cardio-vasculaire et nerveux avec le fonctionnement du système urinaire.

3 Se représenter les structures anatomiques des systèmes reproducteurs féminin et masculin.

- Localisation précise des organes des systèmes reproducteurs féminin et masculin.
- Reconnaissance exacte de la composition des organes des systèmes reproducteurs féminin et masculin.

- 4 Préciser le rôle des organes des systèmes reproducteurs féminin et masculin.
- Association juste des organes avec leur rôle respectif.
 - Reconnaissance juste des facteurs qui influent sur le fonctionnement des systèmes reproducteurs féminin et masculin.
 - Reconnaissance exacte des interactions du système endocrinien avec les systèmes reproducteurs féminin et masculin.
 - Reconnaissance exacte des facteurs qui exercent une influence sur la sexualité.
- 5 Préciser les manifestations cliniques liées à des altérations des systèmes urinaire et reproducteurs.
- Prise en considération du fonctionnement normal des systèmes urinaire et reproducteurs.
 - Liens fondés entre les manifestations cliniques et les altérations.
 - Distinction juste des symptômes objectifs et des symptômes subjectifs.
 - Reconnaissance juste des causes et des facteurs de risque des altérations des systèmes urinaire et reproducteurs.
- 6 Donner des soins d'assistance liés à des altérations des systèmes urinaire et reproducteurs.
- Prise en considération des signes vitaux.
 - Respect des procédés de soins liés à la rééducation vésicale.
 - Reconnaissance exacte des besoins perturbés.
 - Vérification précise de la masse corporelle.
 - Lien indiqué entre la diète et l'état de la personne.
 - Choix judicieux des soins d'assistance.
 - Utilisation judicieuse des positions de confort.
- 7 Prodiguer des soins spécifiques liés à des altérations du système urinaire.
- Respect des procédés de soins.
 - Respect des règles d'hygiène et d'asepsie.
 - Respect des mesures de sécurité.
 - Transmission appropriée des renseignements liés aux soins.
 - Inscription précise des notes d'observation au dossier.
- Et pour l'ensemble de la compétence :*
- Utilisation de la terminologie appropriée.
 - Utilisation efficace d'ouvrages de référence.
 - Justesse des liens entre l'anatomo-physiologie et les altérations.

Objectif de comportement

Énoncé de la compétence

Prodiguer des soins spécifiques.

Conditions d'évaluation

- Travail individuel.
- auprès de personnes atteintes de différentes maladies.
- À partir du plan de soins.
- À l'aide du matériel approprié.
- Sous surveillance directe ou indirecte, selon les soins.

Champ d'application

À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

Éléments de la compétence

1 Planifier le travail.

- Prise en considération de l'organisation du travail de l'unité de soins.
- Prise en considération de l'information reçue au moment du rapport.
- Prise en considération appropriée de l'information contenue dans le dossier et dans le plan de soins.
- Inscription complète des données sur la feuille de route.
- Établissement des priorités en fonction de l'état et des besoins de la personne.

2 Déceler les manifestations cliniques liées à différents besoins perturbés.

- Prise en considération juste des signes vitaux.
- Observation attentive de la fonction respiratoire.
- Attention portée à la capacité de la personne à s'alimenter, à s'hydrater et à se mouvoir.
- Observation de l'élimination vésicale et intestinale.
- Attention portée à l'intégrité de la peau et des muqueuses.
- Observation appropriée des signes d'inconfort et de douleur.
- Pertinence de l'information retenue au cours des entretiens avec la personne ou la famille.

- | | |
|--|--|
| 3 Dispenser des soins d'assistance et des soins spécifiques. | <ul style="list-style-type: none">• Vérification appropriée de la conformité des soins avec l'ordonnance ou le plan de traitement infirmier, s'il y a lieu.• Respect des procédés de soins.• Pertinence des renseignements fournis à la personne.• Choix judicieux des soins d'assistance. |
| 4 Administrer des médicaments ou autres substances. | <ul style="list-style-type: none">• Vérification attentive des données de la carte fiche avec le médicament ou une autre substance.• Justesse de la préparation du médicament ou d'une autre substance.• Soins infirmiers adaptés à l'administration du médicament ou d'une autre substance.• Vérification appropriée de l'identité de la personne.• Pertinence des renseignements fournis à la personne concernant l'effet du médicament ou d'une autre substance.• Précautions requises dans la manipulation du matériel.• Inscription immédiate et juste au dossier du médicament ou de la substance donné.• Surveillance appropriée des effets consécutifs à l'administration du médicament ou d'une autre substance. |
| 5 Communiquer l'information relative aux soins prodigués. | <ul style="list-style-type: none">• Communication rapide de tout changement révélateur de l'état de la personne.• Inscription précise des soins et des observations au dossier.• Prise en considération de l'aspect légal de la rédaction des notes d'observation au dossier.• Transmission judicieuse, à la fin du quart de travail, de l'information concernant l'état de la personne. |

Et pour l'ensemble de la compétence :

- Respect du décorum.
- Respect du Code de déontologie et des règles de l'éthique.
- Respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité.
- Manifestation de son sens des responsabilités, de son esprit de collaboration et de sa capacité d'autocritique.
- Manifestation d'initiative.
- Manifestation d'une capacité d'adaptation à différentes situations.
- Adoption d'attitudes favorisant une communication appropriée.
- Considération des aspects biologique, psychosocial, culturel et spirituel de la personne.
- Utilisation de la terminologie appropriée.

Module 18 Durée 45 h

Objectif de comportement

Énoncé de la compétence

Intervenir auprès de personnes présentant des déficits cognitifs.

Conditions d'évaluation

- À partir d'études de cas et de mises en situation.

Champ d'application

- À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 Expliquer le processus normal du vieillissement.

- Reconnaissance juste des conséquences socioculturelles du vieillissement.
- Reconnaissance exacte des modifications biologiques liées au vieillissement.
- Reconnaissance juste des modifications des fonctions cognitives et affectives liées au processus de vieillissement.
- Reconnaissance exacte des relations entre les besoins de la personne et le processus du vieillissement.

2 Préciser des manifestations cliniques liées aux démences.

- Reconnaissance exacte des caractéristiques des principales démences.
- Reconnaissance juste des causes et des facteurs de risque de démence.
- Reconnaissance juste des facteurs qui influent sur le comportement de la personne présentant des déficits cognitifs.

3 Soutenir la personne présentant des déficits cognitifs.

- Reconnaissance juste des capacités fonctionnelles de la personne.
- Reconnaissance juste de mesures pour maintenir l'autonomie de la personne.
- Reconnaissance juste de moyens de stimulation de la personne présentant des déficits cognitifs.
- Relation aidante appropriée avec la personne présentant des déficits cognitifs.

4 Intervenir en présence de comportements perturbateurs.

- Reconnaissance juste de comportements perturbateurs.
- Reconnaissance exacte des facteurs susceptibles de provoquer un comportement perturbateur.
- Reconnaissance exacte de moyens réducteurs de l'effet des comportements perturbateurs.
- Prise en considération de l'histoire de vie de la personne, du rôle de sa famille et de son entourage.
- Prise en considération des droits de la personne.
- Collaboration étroite avec la personne, sa famille et l'équipe de soins.

Et pour l'ensemble de la compétence :

- Utilisation de la terminologie appropriée.
- Utilisation efficace d'ouvrages de référence.
- Prise en considération de la dimension éthique.

Objectif de situation

Énoncé de la compétence

Utiliser une approche en soins palliatifs.

Éléments de la compétence

- Communiquer avec la personne.
- Manifester de la compassion.
- Soulager la douleur totale.
- Collaborer avec l'équipe interdisciplinaire.
- Soutenir la famille.

Champ d'application

À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

Plan de mise en situation

Phase d'information sur l'approche palliative

- Se renseigner sur la définition et la philosophie des soins palliatifs.
- Se renseigner sur les effets de la phase terminale sur la personne et sa famille.
- Se renseigner sur les besoins de la personne mourante et de sa famille.
- Reconnaître les altérations des différents systèmes de la personne en phase terminale.
- Reconnaître les manifestations physiologiques de l'agonie.
- S'informer sur les procédés de soins.
- S'informer sur les moyens de soulager la douleur totale.
- Reconnaître les phases du processus de deuil.
- Se renseigner sur les facteurs qui interviennent dans la résolution d'un deuil : la perception, les mécanismes d'adaptation, la qualité du réseau social, la stabilité familiale et les circonstances du décès.
- Reconnaître les rites mortuaires.

Phase de réalisation : Engagement dans la démarche palliative

- Considérer des moyens de satisfaire les besoins de la personne et de répondre à ses désirs.
- Situer le rôle de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires au sein de l'équipe multidisciplinaire.
- Se renseigner sur les habiletés relationnelles à développer pour soutenir la personne mourante et sa famille.

Phase de synthèse : Évaluation de son approvisionnement à la démarche palliative

- Reconnaître ses réactions par rapport à la mort.
- Évaluer ses aptitudes au regard de l'approche palliative.
- Rédiger un rapport faisant état :
 - de ses forces et de ses limites au regard de son rôle de soignante ou de soignant;
 - de ses habiletés relationnelles dans une approche palliative;
 - des moyens pouvant l'aider dans son évolution.

Conditions d'encadrement

- Créer un climat de confiance, d'ouverture, d'accueil et de respect mutuel qui profite aux participantes et aux participants.
- Valoriser les apports de chaque personne au cours des discussions en groupe.
- Animer les discussions de groupe et compléter l'information, s'il y a lieu.
- Fournir le soutien et l'encadrement nécessaires à l'autoévaluation des apprentissages.
- Préparer des grilles destinées à faciliter l'autoévaluation de l'élève.
- S'assurer de la rédaction régulière du journal de bord.
- Encourager la qualité de l'expression écrite.
- Fournir le soutien et l'encadrement nécessaires à l'autoanalyse de ses réactions dans diverses situations.
- Organiser des rencontres avec des personnes-ressources en approche palliative.
- Utiliser des exercices, des simulations et des jeux de rôles pour intégrer l'approche palliative.
- Prévoir la durée de chacune des activités et s'y limiter.
- S'assurer de la disponibilité du matériel didactique nécessaire à l'organisation des activités.

Critères de participation

Phase d'information

- Recueille des données sur l'approche palliative.
- Exprime son opinion :
 - sur la philosophie des soins palliatifs;
 - sur le processus de deuil;
 - sur les besoins de la personne mourante;
 - sur le soulagement de la douleur;
 - sur les rites mortuaires.

Phase de réalisation

- Suggère des moyens pour assurer le confort de la personne.
- Exprime son opinion sur le rôle de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaires.
- Exprime son opinion sur ses habiletés relationnelles dans son rôle de soignante ou de soignant.

Phase de synthèse

- Rédige un journal de bord décrivant ses réactions par rapport à la mort.
- Rédige un rapport.

Module 20 Durée 45 h

Objectif de comportement

Énoncé de la compétence

Intervenir auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale.

Conditions d'évaluation

- À partir d'études de cas et de mises en situation.

Champ d'application

À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

Éléments de la compétence

1 Définir la santé mentale.

- Interprétation exacte de la définition actuelle du concept de santé mentale.
- Reconnaissance exacte :
 - des critères déterminants de la santé mentale;
 - des facteurs qui influencent la santé mentale.
- Liens connus entre la santé mentale et la dynamique familiale.
- Reconnaissance précise du rôle des différents intervenants en santé mentale.

2 Reconnaître des manifestations de l'anxiété.

- Différenciation exacte des manifestations de l'anxiété.
- Reconnaissance juste des difficultés d'adaptation comme sources d'anxiété.
- Reconnaissance exacte des principaux mécanismes de défense.
- Reconnaissance exacte des stratégies utilisées pour diminuer son anxiété.

3 Préciser les manifestations liées à des problèmes de santé mentale.

- Prise en considération de la prévalence des problèmes de santé mentale au Québec.
- Reconnaissance exacte des signes de détresse psychologique.
- Reconnaissance exacte des manifestations liées aux troubles du comportement, de l'humeur et de la personnalité.

- 4 Préciser différents moyens d'intervention auprès des personnes présentant des problèmes de santé mentale.
- Reconnaissance juste des effets des médicaments.
 - Association exacte de facteurs comportementaux, affectifs, spirituels et socioculturels avec des réactions à la maladie.
 - Reconnaissance exacte des conséquences de la maladie sur la personne et son environnement.
 - Assistance appropriée à l'accomplissement des activités de la vie quotidienne.
 - Démarche appropriée pour intégrer la personne aux activités du milieu.
 - Reconnaissance juste des règles de conduite et de sécurité appropriées au milieu.
 - Reconnaissance exacte des habiletés relationnelles nécessaires à l'intervention.
 - Prise de conscience de ses réactions par rapport à la personne présentant des problèmes de santé mentale.
- 5 Préciser les modes d'intervention lors d'une situation de crise.
- Reconnaissance juste des signes avant-coureurs.
 - Reconnaissance juste des comportements à risque, des signes de violence et de l'état suicidaire.
 - Reconnaissance juste de moyens pour prévenir une crise.
 - Reconnaissance juste du rôle des différents intervenants associés à la violence conjugale et à la prévention du suicide.
- Et pour l'ensemble de la compétence :*
- Utilisation de la terminologie appropriée.
 - Utilisation efficace d'ouvrages de référence.
 - Établissement de liens entre différentes approches en santé mentale et la déontologie.
 - Respect des droits de la personne présentant des problèmes de santé mentale.

Module 21 Durée 120 h

Objectif de comportement

Énoncé de la compétence

Prodiguer des soins à des personnes en géro-nto-gériatrie.

Conditions d'évaluation

- Travail individuel.
- Au près de personnes en perte d'autonomie.
- À partir du plan de soins.
- À l'aide du matériel approprié.
- Sous surveillance directe ou indirecte, selon les soins.

Champ d'application

- À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

Éléments de la compétence

1 Planifier le travail.

- Reconnaissance précise de l'organisation du travail de l'unité de soins.
- Prise en considération de l'information reçue à l'occasion du rapport.
- Prise en considération de l'information contenue dans le plan de soins et le dossier.
- Préparation complète de la feuille de route.
- Établissement judicieux des priorités de soins.

2 Observer l'état de la personne.

- Observation attentive des capacités fonctionnelles et des besoins de la personne.
- Observation attentive des manifestations de l'état émotif de la personne.
- Attention portée à l'effet des médicaments ou de d'autres substances.
- Attention portée à l'état de la peau.
- Prise en considération de l'information reçue de la personne ou de la famille.
- Détermination des facteurs de l'environnement pouvant influencer sur le comportement de la personne.

- 3 Choisir des stratégies d'intervention appropriées en présence de déficits cognitifs.
- Prise en considération des comportements perturbateurs de la personne.
 - Prise en considération de l'état émotif de la personne.
 - Établissement approprié d'une relation aidante avec la personne.
 - Respect du rythme de la personne.
 - Reconnaissance appropriée des moyens qui permettent de diminuer les stimulations sensorielles pouvant perturber la personne.
 - Reconnaissance judicieuse de moyens favorisant l'orientation spatiotemporelle.
- 4 Soutenir la personne mourante et sa famille.
- Respect des besoins de la personne et disponibilité.
 - Prise en considération des manifestations cliniques liées à la douleur.
 - Soins d'assistance appropriés pour favoriser le confort.
 - Utilisation judicieuse des médicaments ou autres substances.
- 5 Dispenser les soins d'assistance et des soins spécifiques.
- Respect des procédés de soins.
 - Soins d'assistance appropriés aux activités de la vie quotidienne.
 - Respect du rythme et des capacités fonctionnelles de la personne.
 - Vérification appropriée de la conformité des soins avec les exigences de l'ordonnance ou du plan de traitement infirmier, s'il y a lieu.
 - Soins en fonction des besoins.
 - Renseignements pertinents donnés à la personne.
- 6 Communiquer l'information relative à l'état de la personne.
- Pertinence et précision des données concernant les activités de la vie quotidienne.
 - Transmission précise des renseignements relatifs aux manifestations des déficits cognitifs.
 - Transmission judicieuse des renseignements relatifs à l'effet des soins sur l'état de la personne.
 - Rédaction concise et précise des notes d'observation au dossier.
 - Prise en considération de l'aspect légal de la rédaction des notes au dossier.

Et pour l'ensemble de la compétence :

- Respect du décorum.
- Respect du Code de déontologie et des règles de l'éthique.
- Respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité.
- Sens des responsabilités, esprit de collaboration et autocritique.
- Manifestation de sa capacité de jugement et d'ouverture d'esprit.
- Manifestation d'initiative.
- Capacité d'adaptation à différentes situations.
- Communication empathique avec la personne et sa famille.
- Considération des aspects biologique, psychosocial, culturel et spirituel de la personne.
- Utilisation de la terminologie appropriée.

Module 22 Durée 30 h

Objectif de comportement**Énoncé de la compétence**

Intervenir en situation d'urgence.

Conditions d'évaluation

- À l'aide du matériel approprié.
- À partir de mises en situation et de simulations sur un mannequin ou de jeux de rôles.

Champ d'application

À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

- | | |
|--|---|
| 1 Appliquer la méthode générale d'intervention en situation d'urgence. | <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation juste de la situation. • Respect des étapes du plan d'intervention. • Établissement juste des priorités, s'il y a plus d'une victime. |
| 2 Dispenser les premiers soins en cas de modification de l'état de conscience. | <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation précise du degré de l'état de conscience. • Prise en considération de l'état de la personne. |
| 3 Dispenser les premiers soins dans les cas de détresse, d'obstruction ou d'arrêt respiratoires. | <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance exacte des manifestations de détresse, d'obstruction ou d'arrêt respiratoires. • Prise en considération de l'état de la personne. • Exécution appropriée des manœuvres de dégagement des voies respiratoires. • Exécution appropriée des manœuvres de ventilation respiratoire. |
| 4 Dispenser les premiers soins dans les cas de malaise ou d'arrêt cardiaques. | <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance exacte des manifestations de malaise ou d'arrêt cardiaques. • Prise en considération de l'état de la personne. • Exécution appropriée des manœuvres de réanimation cardiorespiratoire. |
| 5 Dispenser les premiers soins dans les cas de blessures des tissus mous. | <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance précise des manifestations, selon les types de blessures. • Prise en considération de l'état de la personne. |
| 6 Dispenser les premiers soins dans les cas d'hémorragie et d'état de choc. | <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance exacte des types d'hémorragie. • Reconnaissance précise des manifestations d'état de choc. • Prise en considération de l'état de la personne. |

- 7 Dispenser les premiers soins dans les cas de blessures aux muscles, aux os et aux articulations.
- Reconnaissance exacte des manifestations de blessures aux muscles, aux os et aux articulations.
 - Prise en considération de l'état de la personne.
 - Reconnaissance juste de différents moyens de transport d'urgence.
- 8 Dispenser les premiers soins dans les cas d'intoxication ou d'allergie.
- Reconnaissance exacte des manifestations d'intoxication.
 - Reconnaissance exacte des manifestations d'allergie.
 - Prise en considération de l'état de la personne.
- 9 Dispenser les premiers soins dans les cas de troubles liés à la chaleur ou au froid.
- Reconnaissance exacte des troubles liés à la chaleur ou au froid.
 - Prise en considération de l'état de la personne.

Et pour l'ensemble de la compétence :

- Souci de réconforter la personne.
- Respect du Code de déontologie.
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- Respect de toute contre-indication relative à l'administration des premiers soins.
- Application correcte des techniques de premiers soins.

Objectif de comportement

Énoncé de la compétence

Prodiguer des soins à des personnes présentant des problèmes de santé mentale.

Conditions d'évaluation

- Travail individuel.
- auprès de personnes présentant des problèmes de santé mentale.
- À l'aide du matériel nécessaire.
- À partir du plan de soins.
- Sous surveillance directe ou indirecte, selon les soins.

Champ d'application

À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

Éléments de la compétence

1 Planifier le travail.

- Reconnaissance précise de l'organisation du travail dans l'unité de soins.
- Prise en considération de l'information reçue lors de la présentation du rapport.
- Prise en considération de l'information contenue dans le plan de soins et dans le dossier.
- Préparation complète d'une feuille de route journalière.
- Établissement judicieux des priorités de soins.

2 Observer l'état de la personne.

- Observation dirigée des manifestations cliniques en fonction des problèmes de santé mentale.
- Reconnaissance juste de l'état émotif.
- Justesse de la perception des manifestations de l'anxiété.
- Reconnaissance juste du comportement de la personne lors des activités de vie quotidienne, des activités thérapeutiques et récréatives.
- Attention portée aux effets désirables et secondaires des médicaments liés au problème de santé mentale.

- 3 Communiquer avec la personne.
- Utilisation de moyens visant à établir un climat de confiance.
 - Utilisation éclairée des moyens de communication.
 - Interactions adaptées à la situation clinique.
 - Prise en considération de l'information reçue de la personne et de sa famille.
 - Communication claire et précise des renseignements liés aux soins.
- 4 Apporter un soutien à la personne.
- Détermination pertinente, en accord avec la personne, des moyens à prendre pour lui permettre de satisfaire ses besoins fondamentaux.
 - Choix approprié de moyens d'intervention auprès de la personne convenant à la situation clinique.
 - Soutien approprié à la personne dans l'accomplissement des activités thérapeutiques et récréatives.
 - Soins d'assistance appropriés.
 - Respect des procédés de soins.
- 5 Collaborer avec l'équipe interdisciplinaire.
- Pertinence et précision des observations concernant la personne.
 - Participation active aux rencontres d'équipes, s'il y a lieu.
 - Rédaction concise et précise des notes d'observation au dossier.
 - Prise en considération de l'aspect légal de la rédaction des notes d'observation au dossier.
 - Collaboration à l'application et à la mise à jour du plan de soins.
 - Transmission judicieuse, à la fin du quart de travail, de l'information concernant l'état de la personne.

Et pour l'ensemble de la compétence :

- Respect du décorum.
- Respect du Code de déontologie et des règles de l'éthique.
- Respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité.
- Manifestation d'empathie envers la personne et sa famille.
- Sens des responsabilités et jugement.
- Manifestation d'esprit de collaboration, d'autocritique et d'ouverture d'esprit.
- Manifestation d'initiative.
- Manifestation d'une capacité d'adaptation à différentes situations.
- Prise en considération des aspects biologique, psychosocial, culturel et spirituel de la personne.
- Utilisation de la terminologie appropriée.

Module	24	Durée	120 h	254828
			150 h	254829

Objectif de comportement

Énoncé de la compétence

Prodiguer des soins dans une unité de médecine.

Conditions d'évaluation

- Travail individuel.
- auprès d'adultes atteints de différentes maladies.
- À partir du plan de soins.
- À l'aide du matériel nécessaire.
- Sous surveillance directe ou indirecte, selon les soins.

Champ d'application

À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

Éléments de la compétence

1 Planifier le travail.

- Reconnaissance précise de l'organisation du travail de l'unité de soins.
- Prise en considération de l'information reçue lors du rapport.
- Prise en considération de l'information contenue dans le plan de soins et dans le dossier.
- Préparation complète de la feuille de route.
- Établissement judicieux des priorités de soins.

2 Observer l'état de la personne.

- Observation judicieuse des manifestations cliniques en fonction des altérations.
- Interprétation juste des signes vitaux.
- Attention portée à l'effet des médicaments ou autres substances.
- Observation attentive de l'état émotif de la personne par rapport à sa maladie.
- Reconnaissance précise de l'effet des soins.
- Prise en considération de l'information reçue de la personne ou de sa famille.

3 Apporter un soutien à la personne.

- Écoute attentive des besoins.
- Choix judicieux des soins d'assistance.
- Communication claire et précise des renseignements liés aux soins.
- Application appropriée des soins palliatifs.
- Assistance appropriée au moment de l'admission et du départ.

- 4 Dispenser des soins spécifiques.
- Vérification appropriée de la conformité des soins avec l'ordonnance ou le plan de traitement infirmier, s'il y a lieu.
 - Respect des procédés de soins.
 - Soins adaptés au besoin perturbé.
- 5 Communiquer l'information relative à l'état de la personne.
- Transmission rapide de tout changement marquant de l'état de la personne.
 - Rédaction concise et précise des notes d'observation au dossier.
 - Prise en considération de l'aspect légal de la rédaction des notes d'observation au dossier.
 - Collaboration aux réunions de l'équipe de soins.
 - Transmission judicieuse, à la fin du quart de travail, de l'information concernant l'état de la personne.

Et pour l'ensemble de la compétence :

- Respect du décorum.
- Respect du Code de déontologie et de l'éthique.
- Respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité.
- Sens des responsabilités, jugement, esprit de collaboration et capacité d'autocritique.
- Respect et écoute des personnes et de leur famille.
- Capacité d'adaptation à différentes situations.
- Manifestation d'autonomie et d'initiative.
- Considération des aspects biologique, psychosocial, culturel et spirituel de la personne.
- Utilisation de la terminologie appropriée.

Module	25	Durée	90 h	254806
			120 h	254808

Objectif de comportement

Énoncé de la compétence

Prodiguer des soins à des personnes en réadaptation physique.

Conditions d'évaluation

- Travail individuel.
- Au près de personnes en processus de réadaptation physique.
- À l'aide du matériel nécessaire à la réadaptation.
- À partir du plan de soins.
- Sous surveillance directe ou indirecte, selon les soins.

Champ d'application

À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

Éléments de la compétence

1 Planifier le travail.

- Reconnaissance précise de l'organisation du travail de l'unité de soins.
- Préparation complète d'une feuille de route journalière.
- Inscription de l'information appropriée du rapport sur la feuille de route.
- Prise en considération des données du plan de soins et de l'horaire des traitements de réadaptation.
- Établissement judicieux des priorités de soins.

2 Observer l'état de la personne.

- Reconnaissance juste des manifestations cliniques liées aux déficits neurologiques et musculo-squelettiques.
- Observation pertinente des limitations et des adaptations dans l'accomplissement des activités de la vie quotidienne.
- Reconnaissance juste de l'effet des limitations sur l'état émotif de la personne.

- 3 Apporter un soutien moral à la personne.
- Écoute attentive de l'expression des besoins de la personne.
 - Manifestation d'un intérêt par rapport à la progression de la personne durant les activités.
 - Respect des capacités fonctionnelles de la personne.
 - Attitude appropriée selon l'état émotif de la personne.
- 4 Dispenser des soins d'assistance liés à la réadaptation physique.
- Utilisation appropriée du matériel pour la mobilisation de la personne.
 - Assistance appropriée dans l'accomplissement des activités de la vie quotidienne.
 - Communication claire et précise des renseignements liés aux soins.
 - Respect du rythme de la personne.
 - Rangement approprié des objets pour favoriser l'autonomie de la personne.
 - Assistance appropriée lors des exercices musculaires.
 - Utilisation judicieuse de moyens permettant de prévenir les complications possibles.
 - Soins prodigués selon la planification de la feuille de route.
- 5 Communiquer l'information relative à l'état de la personne.
- Transmission rapide de tout changement marquant de l'état de la personne.
 - Rédaction concise et précise des notes d'observation au dossier.
 - Prise en considération de l'aspect légal de la rédaction des notes d'observation au dossier.

6 Collaborer aux réunions de l'équipe interdisciplinaire.

- Pertinence et précision des observations concernant les activités de la vie quotidienne.
- Collaboration à la mise à jour et à l'application du plan de soins.

Et pour l'ensemble de la compétence :

- Respect du décorum.
- Respect du Code de déontologie et des règles de l'éthique.
- Respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité.
- Manifestation d'empathie envers la personne et sa famille.
- Sens des responsabilités, jugement, esprit de collaboration et autocritique.
- Manifestation d'autonomie et d'initiative.
- Capacité à faire face aux imprévus.
- Prise en considération des aspects biologique, psychosocial, culturel et spirituel de la personne.
- Utilisation de la terminologie appropriée.

Module	26	Durée	90 h	254836
			120 h	254838

Objectif de comportement

Énoncé de la compétence

Prodiguer des soins préopératoires et postopératoires à des adultes .

Conditions d'évaluation

- Travail individuel.
- auprès de personnes nécessitant des soins préopératoires et postopératoires.
- À partir du plan de soins.
- A l'aide du matériel approprié.
- Sous surveillance directe ou indirecte, selon les soins.

Champ d'application

À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

Éléments de la compétence

1 Planifier le travail.

- Reconnaissance précise de l'organisation du travail de l'unité de soins.
- Prise en considération de l'information reçue à l'occasion du rapport.
- Prise en considération de l'information contenue dans le plan de soins et dans le dossier.
- Préparation complète d'une feuille de route.
- Établissement judicieux des priorités en fonction de l'état de la personne et de l'heure de la chirurgie.

2 Donner des soins préopératoires.

- Prise en considération de l'état émotif de la personne.
- Justesse de l'information donnée concernant la préparation et le suivi de la chirurgie.
- Préparation physique de la personne appropriée à la chirurgie.
- Préparation appropriée de la chambre en fonction du type de chirurgie.

3 Donner des soins postopératoires.

- Vérification correcte des signes vitaux.
- Prise en considération de l'état de conscience de la personne.
- Prise en considération de l'information fournie par la personne.
- Utilisation judicieuse d'une échelle de perception de la douleur.
- Soins conformes à l'ordonnance ou au plan de traitement infirmier s'il y a lieu.
- Utilisation judicieuse des moyens pour favoriser le confort de la personne.
- Utilisation judicieuse des moyens pour prévenir les complications postopératoires.
- Reconnaissance juste des signes précurseurs de complications postopératoires.

4 Communiquer l'information relative aux soins et à l'état de la personne.

- Transmission rapide de l'information sur tout changement marquant de l'état de la personne.
- Rédaction concise et précise des notes d'observation au dossier.
- Transmission judicieuse, à la fin du quart de travail, de l'information concernant l'état de la personne.

Et pour l'ensemble de la compétence :

- Respect du décorum.
- Respect du Code de déontologie et de l'éthique.
- Respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité.
- Communication empathique avec la personne et sa famille.
- Sens des responsabilités, jugement, esprit de collaboration et capacité d'autocritique.
- Sens de l'observation.
- Capacité d'autonomie et d'initiative.
- Capacité d'adaptation aux imprévus.
- Considération des aspects biologique, psychosocial, culturel et spirituel de la personne.
- Utilisation de la terminologie appropriée.

Module 27 Durée 30 h

Objectif de comportement

Énoncé de la compétence

Intervenir auprès de personnes présentant des incapacités intellectuelles.

Conditions d'évaluation

- À partir d'études de cas et de mises en situation.

Champ d'application

À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

Éléments de la compétence

1 Se référer au processus normal de développement de l'enfant et de l'adolescent.

- Reconnaissance exacte des principaux aspects du développement biologique, psychologique, cognitif, moral, adaptatif et social de l'enfant et de l'adolescent.
- Association pertinente des besoins de l'enfant et de l'adolescent aux périodes d'un développement normal.

2 Saisir l'incidence, chez une personne, de la présence d'incapacités intellectuelles

- Recours avisé à une définition actuelle des incapacités intellectuelles.
- Reconnaissance juste des causes des incapacités intellectuelles et des facteurs contributifs.
- Identification correcte des manifestations de la présence d'incapacités intellectuelles chez une personne.
- Reconnaissance juste des conséquences des incapacités intellectuelles sur la personne et son environnement.
- Mise en relation pertinente des besoins de la personne et de la présence d'incapacités intellectuelles.

- 3 Soutenir une personne présentant des incapacités intellectuelles dans le développement de son autonomie.
- Mise en relation pertinente de la nature des interventions prévues au plan de services individualisé et:
 - des capacités fonctionnelles de la personne;
 - du développement de son autonomie.
 - Assistance appropriée à la personne dans l'accomplissement de ses activités de vie quotidienne.
 - Établissement d'une relation aidante avec la personne.
 - Examen de ses réactions par rapport aux personnes présentant des incapacités intellectuelles.
- 4 Utiliser des moyens d'intervention favorisant l'intégration communautaire de personnes présentant des incapacités intellectuelles.
- Prise en considération des difficultés d'intégration et de participation sociales pour des personnes présentant des incapacités intellectuelles.
 - Respect des règles de conduite et de sécurité appropriées du milieu de vie de la personne.
 - Recours avisé à des moyens de stimulation de la personne.
 - Emploi de moyens d'intervention convenant à la personne et à la situation.
 - Reconnaissance juste du rôle des différents acteurs associés à l'intégration et à la participation sociales de la personne.
- Et pour l'ensemble de la compétence :*
- Utilisation de la terminologie appropriée.
 - Utilisation efficace d'ouvrages de référence.
 - Prise en considération de la prévalence des incapacités intellectuelles au Québec.
 - Respect des droits de la personne présentant des incapacités intellectuelles.
 - Prise en considération de la dimension éthique de l'exercice professionnel.

Module 28 Durée 60 h

Objectif de comportement

Énoncé de la compétence

Prodiguer des soins à des personnes présentant des déficiences physiques ou des incapacités intellectuelles.

Conditions d'évaluation

- Travail individuel.
- Auprès de personnes présentant des déficiences physiques ou des incapacités intellectuelles.
- À l'aide du matériel nécessaire.
- À partir du plan de services individualisé.
- Sous surveillance directe ou indirecte, selon les soins.

Champ d'application

À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

Éléments de la compétence

1 Planifier le travail.

- Reconnaissance précise de l'organisation du milieu de vie.
- Reconnaissance juste du rôle de chacun et de chacune.
- Planification des interventions adaptée à l'information recueillie.
- Reconnaissance exacte des conséquences des déficiences physiques et des incapacités intellectuelles sur les besoins.
- Établissement judicieux des priorités d'intervention.

2 Observer l'état de la personne.

- Reconnaissance juste de l'état émotif.
- Attention portée aux effets des médicaments ou autres substances sur la personne.
- Reconnaissance juste des facteurs pouvant influencer sur le comportement de la personne.

3 Communiquer avec la personne et son entourage.

- Utilisation juste des moyens de communication.
- Établissement d'une collaboration mutuelle adaptée à la situation.
- Établissement d'un climat de confiance.

- 4 Assister la personne dans les activités de sa vie quotidienne.
- Prise en considération des routines et des rituels.
 - Vérification attentive de l'intégrité de la peau.
 - Respect des procédés de soins.
 - Respect des capacités fonctionnelles de la personne.
 - Utilisation appropriée de moyens favorisant la stimulation sensorielle, physique et intellectuelle.
 - Utilisation appropriée des aides techniques.
 - Rangement approprié des objets de la personne afin de favoriser son autonomie.
- 5 Aider la personne à participer à l'organisation d'activités sociales.
- Reconnaissance juste d'activités qui intéressent la personne.
 - Respect des limites physiques et intellectuelles de la personne.
 - Prise en considération des contraintes.
 - Utilisation appropriée des ressources socio-culturelles et communautaires du milieu.
- 6 Collaborer avec l'équipe multidisciplinaire.
- Informations pertinentes sur le vécu de la personne.
 - Participation active à la mise à jour et à l'application du plan de services individualisé.

Et pour l'ensemble de la compétence :

- Respect du décorum.
- Respect du Code de déontologie et des règles de l'éthique.
- Respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité.
- Sens des responsabilités, jugement, esprit de collaboration et capacité d'autocritique.
- Capacité d'adaptation à différentes situations.
- Autonomie et initiative dans l'organisation des soins.
- Attitude d'écoute, de disponibilité, de compréhension et de réconfort.
- Prise en considération des aspects biologique, psychosocial, culturel et spirituel de la personne.
- Utilisation de la terminologie appropriée.

Objectif de comportement

Énoncé de la compétence

Prodiguer des soins à des personnes en perte d'autonomie dans des établissements de type familial ou intermédiaire.

Conditions d'évaluation

- Travail individuel.
- Auprès de personnes en perte d'autonomie.
- À l'aide du matériel nécessaire.
- Sous surveillance directe ou indirecte, selon les soins.

Champ d'application

À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

Éléments de la compétence

1 Planifier le travail.

- Reconnaissance précise de l'organisation du milieu de vie.
- Reconnaissance juste du rôle de chacun et de chacune.
- Planification appropriée des activités en fonction de l'horaire établi dans le milieu de vie.
- Établissement judicieux des priorités d'intervention.

2 Déceler les besoins de la personne.

- Reconnaissance juste du degré d'autonomie de la personne.
- Repérage juste des manifestations associées à des problèmes de santé mentale.
- Repérage juste des manifestations associées à l'état émotif de la personne.
- Prise en considération des besoins socio-culturels et spirituels de la personne.

3 Apporter un soutien à la personne dans les activités de sa vie quotidienne.

- Respect des capacités fonctionnelles de la personne.
- Assistance appropriée dans l'accomplissement des activités de sa vie quotidienne.
- Prestation correcte des soins.
- Communication claire et précise des renseignements liés aux activités.
- Disponibilité à répondre aux besoins de la personne et à l'accompagner.

- 4 Appliquer des mesures de sécurité adaptées au milieu de vie.
- Reconnaissance exacte de l'état et des besoins de la personne.
 - Prise en considération appropriée de l'environnement de la personne.
 - Participation judicieuse à l'évaluation des risques de chute.
 - Utilisation judicieuse du matériel disponible.
 - Respect des principes de déplacement sécuritaire de la personne.
- 5 Intervenir en pharmacothérapie.
- Reconnaissance précise de ses responsabilités.
 - Soins infirmiers appropriés à l'administration des médicaments ou autres substances.
 - Vérification appropriée de l'observance de l'automédication.
 - Application des mesures de sécurité liées à l'administration des médicaments ou autres substances.
 - Vérification appropriée de l'effet des médicaments ou autres substances.
- 6 Favoriser le maintien de l'intégration sociale.
- Reconnaissance exacte des ressources communautaires.
 - Reconnaissance des besoins et des sujets d'intérêt de la personne.
 - Stimulation judicieuse de la personne à participer aux activités du milieu de vie.
 - Dépistage approprié des difficultés d'adaptation au milieu de vie.

Et pour l'ensemble de la compétence :

- Respect du décorum.
- Respect du Code de déontologie et des règles de l'éthique.
- Respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité.
- Sens des responsabilités, esprit de collaboration et autocritique.
- Capacité d'adaptation à différentes situations.
- Capacité de jugement et ouverture d'esprit.
- Autonomie et initiative dans l'organisation des activités et des soins.
- Attitude d'écoute, de disponibilité, de compréhension et de réconfort envers la personne et sa famille.
- Souci d'améliorer le bien-être de la personne.
- Considération des aspects biologique, psychosocial, culturel et spirituel de la personne.
- Utilisation de la terminologie appropriée.

Module 30 Durée 90 h

Objectif de comportement**Énoncé de la compétence**

S'intégrer au milieu de travail.

Conditions d'évaluation

- Travail individuel.
- Au près de personnes atteintes de différentes maladies.
- À partir du plan de soins.
- À l'aide du matériel approprié.
- Sous surveillance directe ou indirecte, selon les soins.

Champ d'application

À l'intérieur du cadre juridique qui régit la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires.

Éléments de la compétence

1 Établir des priorités de soins.

- Reconnaissance précise de l'organisation du travail de l'unité de soins.
- Préparation d'une feuille de route complète selon le rapport, le plan de soins et le dossier.
- Prise en considération de l'horaire des traitements et des examens diagnostiques.
- Prise en considération des manifestations cliniques.
- Planification appropriée du travail.

2 Prodiguer des soins.

- Manifestation d'autonomie professionnelle.
- Reconnaissance exacte des besoins perturbés.
- Reconnaissance précise de l'effet des soins.
- Prise en considération du résultat de l'évaluation des signes vitaux.
- Soins judicieux.
- Respect des procédés de soins.
- Dextérité et efficacité dans les soins prodigués.
- Soins infirmiers associés à l'administration des médicaments ou autres substances.

3 Communiquer avec la personne.

- Prise en considération des renseignements reçus de la personne et de sa famille.
- Pertinence des explications données.
- Explication claire et précise des soins à donner à la personne.
- Disponibilité pour répondre aux besoins de la personne.

4 Collaborer avec l'équipe multidisciplinaire.

- Communication appropriée des observations sur l'état et les réactions de la personne.
- Rédaction concise et précise des notes d'observation au dossier.
- Participation active aux rencontres d'équipe.
- Participation appropriée à la mise à jour et à l'application du plan de soins.
- Souci de la continuité des soins.

Et pour l'ensemble de la compétence :

- Respect du décorum.
- Respect du Code de déontologie et des règles de l'éthique.
- Respect des règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité.
- Sens des responsabilités, esprit de collaboration et autocritique.
- Sens de l'observation développé et initiative.
- Capacité d'adaptation à différentes situations.
- Jugement et ouverture d'esprit.
- Autonomie dans la planification et les soins prodigués.
- Attitudes d'écoute, de disponibilité, de compréhension et de réconfort envers la personne et la famille.
- Considération des aspects biologique, psychosocial, culturel et spirituel de la personne.
- Utilisation de la terminologie appropriée.

